




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-388**

Séance publique du

28 septembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 02/10/2015
Date de réception : 02/10/2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIEGE ✓ - COMPTE RENDU ARRISSE ✓ - ACTE JOISSAINS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 5.2
Fonctionnement des assemblées

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ces documents de référence donnent ainsi une vision complète de toutes les actions conduites par l'agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'au travers des grands chantiers d'intérêt communautaire.

Ils doivent également faire l'objet d'une communication, par le maire, auprès des membres du Conseil municipal.

En application de ces dispositifs, la Communauté du Pays d'Aix a transmis à la ville son rapport d'activités ainsi que son compte administratif.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Vu** l'article L.5211-39 du CGCT,
- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités de la Communauté du Pays d'Aix, joint en annexe, ainsi que du compte administratif consultables à la Direction des Assemblées et des Commissions.

DL.2015-388 - INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU RAPPORT
D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS
D'AIX- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
 (AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

92-15

Commune d'Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2015

01 OCT. 2015

COURRIER ARRIVE

01.01	ELECTION DES CONSEILLERS METROPOLITAINS
DL.2015-355	
02.06	INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
DL.2015-388	
02.07	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SACOGIVA POUR L'EXERCICE 2014.
DL.2015-389	
02.08	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SEMEPA POUR L'EXERCICE 2014
DL.2015-390	
02.09	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES POUR L'EXERCICE 2014.
DL.2015-391	
02.11	INFORMATION DU CONSEIL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE - ANNEE 2014
DL.2015-393	
02.12	INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2014
DL.2015-394	
02.13	INFORMATION DU CONSEIL - CONVENTION DE CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT DU 29 DECEMBRE 1986. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2014.
DL.2015-395	
02.14	INFORMATION DU CONSEIL - PARKING ROTONDE. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 24 OCTOBRE 2003. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2014.
DL.2015-396	
04.08	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DITE DU PARC DE LA DURANNE- AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES- DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DÉCISION DU CONSEIL.
DL.2015-409	

05.01
DL.2015-416

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION
DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS, VERDUN,
DES RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE
THIERS - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU JURY

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

01 OCT. 2015

COURRIER ARRIVE

Pays d'Aix

36 VILLES ET VILLAGES DE PROVENCE

RAPPORT **20**
D'ACTIVITÉS **14**
DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX



SOMMAIRE

Edito : 2014, un territoire entre ambition et raison	P5
Les services de la CPA, piliers de l'avenir du territoire.....	P7

LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX : AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Un acteur majeur de l'espace métropolitain	P10
Les compétences	P11
Les maires du Pays d'Aix	P12
Le Conseil de développement	P13

RESSOURCES : DES MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

Appui aux communes	P16
Ressources humaines	P17
Communication, information et numérique	P18
Finances	P19
Rapport financier	P20
Contrôle de gestion et fiscalité	P24
Bâtiments	P25
Risques majeurs	P26
Moyens généraux	P27
Systèmes d'information et administration électronique	P28
Commande publique	P29

PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET MAÎTRISÉ

Stratégie et cohérence territoriale	P32
Urbanisme et action foncière	P33
Déplacements, transports et infrastructures	P34
Gens du voyage	P36
Entrées de ville	P37
Habitat et politique de la ville : bâtir l'équilibre social	
Habitat	P40
Politique de la ville	P41

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : SOUTENIR ET ANTICIPER

Zones d'activités	P44
Soutien au programme ITER et Cité des énergies	P45
Intervention économique	P46
Insertion et emploi	P47
Centre de formation d'apprentis	P48
Enseignement supérieur et recherche	P49
Commerce et artisanat	P50
Tourisme et promotion du territoire	P51
Agriculture	P52

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : AGIR ET RESPONSABILISER

Environnement et forêt	P56
Prévention et gestion des déchets	P57
Assainissement	P59

POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE : PERFORMANCE ET ÉPANOUISSEMENT

Sports	P62
Culture	P63

Le rapport d'activités 2014 est édité par la Communauté du Pays d'Aix
CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence cedex 1 - Tél : 04 42 93 85 85 - www.agglo-paysdaix.fr

Directeur de la publication : Maryse Joissains Masini - Président, **Co-directeur de la publication** : Gérard Bramoullé - 1^{er} Vice-président, **Directeur de la communication** : Virginie Loiseau, **Adjoint au directeur** : Frédéric Kahn, **Photographes** : Christian Michel, Daniel Kapikian, XDR, **Conception graphique et maquette** : Fabienne Laurens, Jenny Grandin, **Imprimerie** : Audry, **Imprimé** à 1000 exemplaires.

2014



UN TERRITOIRE ENTRE AMBITION ET RAISON

Intégration de deux nouvelles communes, Gardanne et Gréasque, pour regrouper désormais près du tiers des communes du département, lancement des contrats pluriannuels de développement : la Communauté du Pays d'Aix a poursuivi en 2014 sa politique de soutien à l'investissement sur son territoire et au cœur de ses villes et villages.

PDU, SCOT, PLH : les documents d'orientation stratégique adaptés au nouveau périmètre des 36 communes ont franchi les différentes étapes de la concertation en vue d'une adoption définitive en 2015, avant la fusion qui nous est imposée au sein de la métropole Aix Marseille Provence. Sans connaître la marge d'autonomie fiscale dont disposeront les territoires et sans savoir le périmètre exact de leurs futures compétences, l'élaboration de ces documents de prospective indispensables à l'aménagement de notre territoire relevait du défi.

Ainsi, sans renoncer à ses ambitions légitimes qui lui ont permis de s'imposer comme la première zone d'emploi de la région et la quatrième en France, le Pays d'Aix a maintenu ses objectifs de rayonnement dans le respect des contraintes administratives et financières dues à la réduction des dotations de l'État et aux incertitudes de l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

En dépit de ressources de plus en plus contraintes, la Communauté du Pays d'Aix a donc maintenu le cap et réussi l'élargissement de son territoire qui est aujourd'hui, et de loin, le plus étendu de l'aire métropolitaine.

Cette année nous a permis aussi d'initier un certain nombre de projets comme l'édification du Palais des sports associé à un pôle d'échanges et la mise en chantier du stade nautique de Venelles ; d'autres encore sont sur les rails, comme les raccordements routiers, la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service ou la construction d'une scène de musiques actuelles. Au cours de cette année, nous avons également tracé les grandes lignes de ce que sera notre territoire demain : un territoire numérique reconnu en 2014 par le label French Tech.

Malgré la crise qui frappe le pays sans épargner notre territoire, malgré la peur du lendemain, nous avons donc continué à investir, à construire, à améliorer les services de proximité au service du public... et tout cela en préservant nos finances et en assurant un budget à l'équilibre. Tel est en synthèse le témoignage de ce rapport d'activités que je suis fière et heureuse de vous offrir.

Maryse Joissains Masini
*Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maire d'Aix-en-Provence*



2014

LES SERVICES DE LA CPA, PILIERS DE L'AVENIR DU TERRITOIRE



Créée en 1993, la Communauté du Pays d'Aix a d'abord regroupé six communes, sous la forme d'une Communauté de communes, autour de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'environnement et de la culture.

En 2001, la Communauté de communes s'est transformée en Communauté d'agglomérations et les 33 communes qui la composaient lui ont alors transféré des nouvelles compétences, par exemple, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, de nombreuses voiries, ainsi que des équipements sportifs et culturels.

En 2014, la CPA a acquis sa forme actuelle en devenant un EPCI qui regroupe 36 communes autour de nombreuses compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, dont certaines sont soumises à la reconnaissance d'un intérêt communautaire.

Depuis plus de 20 ans, les services de la Communauté du Pays d'Aix ont contribué à façonner le territoire de ses communes membres en construisant des infrastructures supra-communales et en apportant aux habitants des services publics de qualité au quotidien. En parallèle de ce développement des politiques communautaires à l'échelle des enjeux du territoire, la CPA a également souhaité venir en appui des communes pour des projets de portée plus locale.

Pendant ces 20 années, les réformes territoriales successives ont été absorbées par notre institution qui a toujours su relever les défis tant dans son organisation que dans les relations avec les autres acteurs du territoire, qu'ils soient économiques, institutionnels ou associatifs.

Le rythme de ces réformes territoriales s'est accéléré de manière exponentielle ces dernières années et, à la veille de nouveaux bouleversements annoncés, la Communauté du Pays d'Aix se sent forte, organisée et déterminée à poursuivre ses missions au service des communes, et le plus important, à valoriser encore le territoire qui est le sien, fruit de nombreuses années de construction, pour des résultats toujours plus encourageants.

Le rapport d'activité des services de la CPA pour l'année 2014 met en exergue la qualité des services rendus dans les diverses politiques publiques qui relèvent de ses compétences. Il démontre le savoir-faire acquis avec patience et volonté de la part de professionnels au service de l'intérêt général.

Christian Boucherie
Directeur Général des Services

LACOMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

AU SERVICE
D'UN TERRITOIRE



La Communauté du Pays d'Aix est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) né en 1993 du regroupement de six communes. Elle est devenue une communauté d'agglomération en 2001. Elle comptait alors 33 communes, puis 34 l'année suivante avant d'accueillir, le 1er janvier 2014, deux nouveaux membres, Gardanne et Gréasque. Elle rassemble ainsi près du tiers des 119 villes et villages du département des Bouches-du-Rhône. En outre, elle représente 43 % du territoire métropolitain.

La CPA coordonne l'aménagement et le développement du Pays d'Aix. Elle regroupe des compétences et des savoir-faire mutualisés tant en termes stratégiques et de rayonnement, qu'en termes opérationnels et de proximité.

Ses élus, en concertation avec la société civile incarnée par le Conseil de développement, décident des orientations et des politiques publiques qui sont mises en œuvre par l'administration au travers des diverses directions et services et des agents de la collectivité. Pour ce faire, La Communauté du Pays d'Aix se dote des moyens humains, techniques et financiers ainsi que des outils d'analyse et de prospective nécessaires, identifiés ici comme ses « ressources ».

UN ACTEUR MAJEUR DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

En 2014 :
36 communes
380 300 habitants
130 300 hectares

80 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers

941 exploitations agricoles

1ère zone d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 4ème en France.

+ de 3 100 ha de zones d'activités et
44 300 entreprises

6 pôles de compétitivité

23 % des emplois du département des Bouches-du-Rhône

36 000 étudiants

16 millions de voyageurs sur les lignes de bus et de car

1,5 million de touristes

10 stations mesures de la qualité de l'air

20 déchèteries

17 piscines



COMPÉTENCES



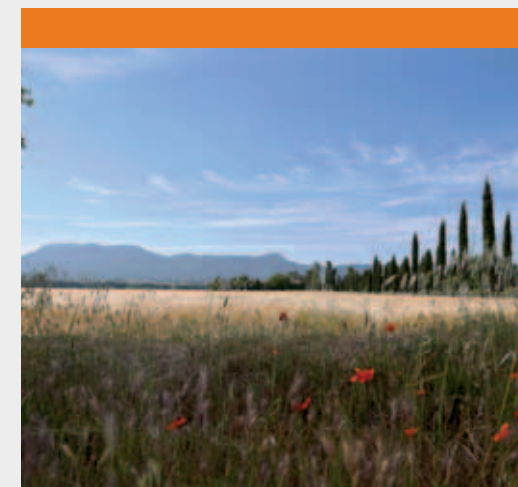
Les compétences obligatoires (art. 5216-5-1 du CGCT)

- Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur ; création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains, infrastructures, élaboration d'un plan de déplacements urbains...
- Equilibre social de l'habitat.
- Politique de la ville.



Les compétences optionnelles (art. 5216-5-2 du CGCT)

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Les compétences facultatives

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur
- Europôle de l'Arbois
- Aménagement des entrées de villes
- Accueil des gens du voyage
- Protection du patrimoine naturel forestier
- Soutien au développement agricole
- Politique sportive communautaire
- Politique culturelle communautaire
- Requalification des décharges brutes
- Assainissement non collectif
- Charte de l'environnement
- Système d'information géographique communautaire
- Aide à l'investissement des établissements publics de santé de ressort intercommunal, déclarés d'intérêt communautaire.

LES MAIRES DU PAYS D'AIX



Maryse Joissains Masini
Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maire d'Aix-en-Provence



Joël Mancel
Maire de Beaurecueil



Richard Mallié
Maire de Bouc Bel Air



Hervé Fabre-Aubrespy
Maire de Cabriès



Michel Boulan
Maire de Châteauneuf-Le-Rouge



Guy Barret
Maire de Coudoux



Robert Dagorne
Maire d'Eguilles



Hélène Roubaud Lhen
Maire de Fuveau



Roger Meï
Maire de Gardanne



Michel Ruiz
Maire de Gréasque



Guy Albert
Maire de Jouques



Jean-Pierre Serrus
Maire de La Roque d'Anthéron



Bernard Ramond
Maire de Lambesc



Jean David Ciot
Député-Maire du
Puy-Sainte-Réparate



Michel Amiel
Maire des Pennes-Mirabeau
Sénateur des Bouches-du-Rhône



Michel Légier
Maire du Tholonet



Mireille Jouve
Maire de Meyrargues
Sénateur des Bouches-du-Rhône



Robert Lagier
Maire de Meyreuil



Georges Cristiani
Maire de Mimet



Roger Pellenc
Maire de Pertuis



Christian Burle
Maire de Peynier



Olivier Frégeac
Maire de Peyrolles



Frédéric Guiniéri
Maire de Puylobier



Jean-François Corno
Maire de Rognes



Jean-Louis Canal
Maire de Rousset



Christian Delavet
Maire de Saint-Antonin-
sur-Bayon



Jacky Gérard
Maire de Saint-Cannat



Martine Cesari
Maire de Saint-Estève-
Janson



Régis Martin
Maire de Saint-Marc-
Jauvergade



Roger Pizot
Maire de Saint-Paul-Lez-
Durance



Philippe Arduin
Maire de Simiane-
Collongue



Jean-Claude Féraud
Maire de Trets



Philippe Charrin
Maire de Vauvenargues



Robert Chardon
Maire de Venelles



Claude Filippi
Maire de Ventabren

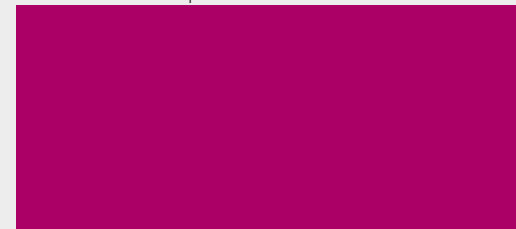


Loïc Gachon
Maire de Vitrolles

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Missions

Le Conseil de développement est une instance consultative de la société civile qui a pour mission de réfléchir aux grandes orientations de politiques publiques concernant le territoire, de travailler sur des dossiers d'actualité, et d'apporter réflexion et contribution à la présidence.



Faits marquants 2014

De janvier à juin 2014 (répondant à la dernière saisine du Président de la Communauté du Pays d'Aix), le groupe « pôles universitaires aixois » a travaillé sur la fusion récente des trois universités Aix-Marseille et a présenté un rapport d'évaluation de son impact sur le rayonnement du territoire. Ce rapport a été présenté lors de la dernière séance plénière en septembre 2014.

Le Conseil de développement a été renouvelé en septembre 2014. Il oriente désormais ses réflexions sur les répercussions de la mise en place de la métropole. Trois axes ont été identifiés. Un groupe « développement économique et innovation » insiste sur la stratégie économique au service du territoire dans une logique métropolitaine. Un groupe « aménagement, SCOT, habitat » se penche sur les thématiques de mobilité, de logement, de zones de développement économique et sur la révisions des PLH. Un groupe « fiscalités et suivi des politiques publiques » examine l'impact sur le territoire des futures décisions fiscales et financières de la métropole. Il se penche également sur la question de la priorisation des programmes d'investissements à venir.

Dans le cadre de la démarche partenariale regroupant les Conseils de développement de Marseille Provence Métropole, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et de Ouest Etang de Berre, toute l'activité de la délégation de bureaux, et des groupes de travail, a porté essentiellement sur la question métropolitaine. Trois groupes de travail ont été ainsi créés : « Quel Conseil de développement métropolitain ? » ; « Agriculture péri-urbaine » ; « Quel périmètre pour la métropole ? ».

Les travaux de ces groupes seront présentés en juin et en octobre 2015.

Chiffre clé

92

C'est le nombre de membres qui siègent au Conseil de développement.



Perspectives 2015

L'année 2015 sera marquée par la perspective de la création de la métropole en janvier 2016. Le Conseil poursuivra donc sa réflexion autour de l'aménagement et du développement économique de la Communauté du Pays d'Aix dans une logique de priorisation des investissements à venir, dans l'attente de l'évolution des textes législatifs précisant les modalités de cette mise en place de la future métropole en janvier 2016.

RESSOURCES

DES MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS



Pour mener à bien les missions dont elle a hérité par transfert de compétences des communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de moyens humains, techniques et financiers qui constituent ses ressources.

Sont donc ici regroupés les fonctions et moyens mis en œuvre par les directions et services des finances, de l'appui aux communes, des bâtiments, de la communication, des ressources humaines, du contrôle de gestion et de la fiscalité, des moyens généraux, des affaires juridiques et de la commande publique, des systèmes d'information et de l'administration électronique et des risques majeurs. Autant de compétences qui permettent à la collectivité d'être au service des communes membres et des populations.

APPUI AUX COMMUNES

Missions

L'appui aux communes instauré par la Communauté du Pays d'Aix est une réponse de l'intercommunalité à certaines attentes des communes membres. Elle se met à la disposition d'une commune sur demande expresse du maire pour une expertise technique ou un accompagnement adapté et spécifique à chaque projet. La mission vise essentiellement à leur apporter un appui technique en matière de bâtiments publics, d'économies d'énergie, d'accessibilité, de réseaux, d'aménagement ou d'urbanisme ; une assistance technique territoriale au service des projets à travers l'organisation de groupes de travail et d'échanges avec les DGS et les services des communes. Elle assure aussi la gestion des contrats pluriannuels de développement (CCPD), les fonds de concours incitatifs « Accessibilité » et le fonds spécifique « Réseaux ».

Chiffres clé

12 700 KE de fonds de concours versés en 2014 dans le cadre des contrats pluriannuels de développement.

796 opérations d'investissement prévues dans ce contrat sur l'ensemble des 36 communes de la CPA. 262 opérations ont été lancées.

Faits marquants 2014

Organisation d'un forum emploi pour les travailleurs handicapés et lancement, avec la direction transports, de l'audit d'accessibilité des points d'arrêts. Aide technique pour la réalisation d'une cantine scolaire à Coudoux ; rédaction de DCE et de programme pour des projets sur les communes de Meyrargues, Rousset, Le Tholonet, La Roque d'Anthéron, Rognes, Gréasque, les Pennes-Mirabeau et Le Puy-Sainte-Réparate. Assistance pour la mise à jour du zonage d'assainissement de Pertuis et l'évolution des tarifs ; passation d'un marché de maîtrise d'œuvre de canalisations à Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson ; réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Paul-Leg-Durance ; diagnostic partiel du réseau d'adduction d'eau brute au Château de Lanfant à Aix-en-Provence ; benchmarking des tarifs de l'eau et

Perspectives 2015

À l'aube de la métropole Aix-Marseille-Provence la Communauté du Pays d'Aix est mobilisée pour accompagner de manière efficace la réalisation des projets communaux inscrits dans les contrats communautaires pluriannuels de développement. Ces CCPD prennent un nouvel essor en 2015. La CPA prolonge la durée de ces contrats de deux années afin d'optimiser la répartition des crédits et de permettre aux communes de réajuster leur politique d'investissement sur la durée des mandats communaux.

2015 marque également le démarrage opérationnel du projet Vitrolles Cap Horizon avec l'approbation du dossier de création de ZAC, la concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires, la commercialisation de trois lots sur la zone de la Couperigne pour la réalisation de 4 000 m² d'hôtellerie, 8 000 m² de bureaux tertiaires, 15 à 20 000 m² de locaux industriels, 10 à 15 000 m² de locaux mixtes. L'année 2015 sera également l'année de finalisation des études pour un démarrage des travaux en 2016. Le plan de financements de l'opération par les partenaires (Région, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône...) sera consolidé et un premier dossier de subvention sera déposé auprès du FEDER.

de l'assainissement des communes de la CPA ; lancement de la procédure PLU à Eguilles.

Le projet Vitrolles Cap Horizon a été affiné dans ses composantes techniques, juridiques, économiques, et financières. Les études préalables ont permis d'identifier deux enjeux majeurs : en matière de développement économique, créer une zone d'activités attractive et sélective, et, en matière de mobilités, désenclaver la gare VAMP et l'intégrer au sein d'un pôle d'échanges multimodal de rayonnement régional. La programmation économique souhaitée est ainsi tournée vers l'industrie et les produits mixtes avec la création de 209 000 à 243 000 m² de surface de plancher. Le projet comporte également : l'extension du BHNS pour le raccrocher à la gare ; la création de liaisons piétonnes vers les centres de vie et d'emploi ; la création d'un pôle d'échanges sur le plateau des Estroublans ; la création d'un lien direct sur la Cuesta reliant Couperigne et Estroublans ; réflexions sur un TCSP reliant directement la gare, Airbus Helicopters et l'Aéroport ; l'amélioration des accès routiers.

Le partenariat avec l'EPF s'est poursuivi et a permis la maîtrise de 26 ha sur les 80 de l'emprise du projet. Le projet Vitrolles Cap Horizon a obtenu une subvention de l'Etat de 2,4 millions d'euros.

RESSOURCES HUMAINES

Missions

La Communauté du Pays d'Aix emploie près de 1 000 agents dont elle assure le recrutement, la mobilité, la paie et la gestion des carrières. Elle gère la formation professionnelle continue, l'accompagnement, le suivi et l'orientation individualisée des agents. Depuis trois ans, l'axe stratégique en matière de formation repose sur l'accompagnement apporté aux différents services dans la mise en œuvre de leurs programmes d'activité professionnelle via des formations groupées en interne.

La Communauté du Pays d'Aix assure également le suivi de la santé, des accidents du travail et de la médecine préventive professionnelle. Elle a en charge la préparation et le suivi des instances paritaires ainsi que la conduite du dialogue social. Tous ces thèmes sont menés dans le respect des textes réglementaires et selon leur évolution..

Chiffres clé

55 300 000 € sont consacrés aux ressources humaines.

1 089 agents (915 agents titulaires et stagiaires + 96 contractuels permanents + 78 contractuels non permanents) sont employés par la Communauté du Pays d'Aix.

3 497 arrêtés nominatifs ont été signés (+ 12 % par rapport à 2013).

3 835 jours de formation ont été mis en œuvre pour un budget de 220 000 € (+ 22 % par rapport à 2013 pour un budget équivalent).

Faits marquants 2014

Une démarche globale de revalorisation du régime indemnitaire a été menée dans le cadre du dialogue social et en direction des agents de catégorie C, pour un coût global en année pleine de 225 000 €. Les représentants de l'administration ont été renouvelés en mai et les représentants du personnel en décembre.

En ce qui concerne les instances paritaires, la commission administrative paritaire (CAP) s'est réunie trois fois (71 avancements de grade, 12 promotions internes, 361 avancements d'échelon), le comité technique paritaire (CTP) trois fois également et le comité hygiène et sécurité (CHS) une fois. Vingt-deux sanctions disciplinaires (dont un conseil de discipline) ont été prononcées. D'autre part, huit séances de travail ont été menées avec les partenaires sociaux.



Perspectives 2015

La Communauté du Pays d'Aix est particulièrement mobilisée sur les modalités de transfert des personnels à l'occasion de la création, au 1er janvier 2016, de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Parmi les priorités : diagnostic de la position administrative de tous les agents, avancée interne sur les outils ressources humaines (fiches de poste, référentiel, régime indemnitaire...), choix sur les moyens humains (recrutement, organigramme...) et matériels (logiciel ressources humaines). Parallèlement, se dégagent également comme axes de travail les thématiques suivantes : la mise en œuvre d'un portail ressources humaines dédié aux agents, le développement de la gestion des emplois et des compétences, et la santé au travail.

Le régime indemnitaire de la catégorie C des filières technique, sportive et patrimoine et celui des catégories B et A seront également revus en termes d'avancée sociale.



COMMUNICATION, INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Missions

Les actions et les dispositifs développés par la Communauté du Pays d'Aix et les services publics liés aux compétences de l'institution doivent être portés à la connaissance des habitants du territoire. Pour ce faire, la Communauté du Pays d'Aix édite trois publications périodiques. Le Pays d'Aix est un magazine d'information trimestriel à destination du grand public. Pays d'Aix rendez-vous prend la forme d'un agenda mensuel des sorties culturelles et sportives du territoire. Les Energies de la victoire, magazine semestriel, s'adresse plus particulièrement aux entreprises du Pays d'Aix. Un certain nombre de publications ponctuelles (hors-séries, brochures thématiques...) sont également régulièrement produites.

Tous les ans, la Communauté du Pays d'Aix édite son rapport annuel et des publications d'information réglementaire : PDU, bulletin SCOT...

En étroite collaboration avec les directions, elle conçoit et réalise des campagnes de communication (affiches, flyers, insertions presse et spots radio...). Elle participe également à des événements liés à ses compétences. Elle valorise ainsi les actions de l'institution et les acteurs du territoire. La Communauté du Pays d'Aix s'appuie également fortement sur les technologies numériques. Elle développe un site internet (actualités, événements, projets, documents officiels...), et diffuse une newsletter mensuelle. Par ailleurs, elle réalise des productions audiovisuelles destinées à valoriser l'image du territoire et l'action de la collectivité.

La Communauté du Pays d'Aix a porté la coordination de la candidature French Tech Aix-Marseille pour laquelle le territoire a obtenu le label d'Etat le 12 novembre 2014. Ce label marque pour Aix-Marseille la reconnaissance du poids du numérique et de ses 40 000 emplois, 7 000 entreprises et plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La Communauté du Pays d'Aix noue des liens réciproques avec les rédactions des médias afin de favoriser la connaissance de l'institution et la visibilité des politiques publiques qu'elle met en œuvre. Elle émet des communiqués à destination des journalistes pour les informer des actions conduites par l'institution, et elle répond aux demandes qui lui parviennent. Elle rédige un ensemble de textes (éditos, courriers, synthèses...) relatifs à l'activité de l'institution et aux grands dossiers en cours, en lien avec le Cabinet du président. Elle réalise et édite également une lettre interne mensuelle de quatre pages à destination des agents, et se charge de la rédaction et de la mise en ligne des contenus sur l'intranet de la communauté.



Faits marquants 2014

Les lignes éditoriales et rédactionnelles des publications ont été repensées. L'enjeu était de rendre plus visibles et plus lisibles les politiques de la Communauté du Pays d'Aix tout en répondant mieux aux attentes des habitants du territoire.

Plusieurs documents de communication pour le SCOT et le PDU ont été réalisés.

En fin d'année, la direction de l'information et de la communication interne est devenue indépendante de la direction de la communication et du numérique.

Chiffres clé

160 000 exemplaires du Pays d'Aix distribués tous les trimestres sur l'ensemble du territoire.

100 événements culturels et sportifs annoncés tous les mois dans le Pays d'Aix rendez-vous.

270 articles publiés sur le site de la CPA

12 films réalisés

79 communiqués diffusés, 67 reprises ayant généré 264 articles dans la presse écrite, papier ou numérique (hors presse audiovisuelle), soit un taux moyen de reprise de 3,94

184 demandes de presse dont 40 % émanant de la presse locale, 37 % de la presse régionale, 22 % de la presse nationale et 1 % de la presse internationale.

89 articles publiés sur intranet

11 numéros de CPA infos

Perspectives 2015

Dans un contexte de mutation métropolitaine, la Communauté du Pays d'Aix s'attachera à rendre encore plus visibles et plus lisibles les spécificités et les atouts du Pays d'Aix. La stratégie consistera à affirmer que ce pôle territorial est à la fois singulier et complémentaire des autres pôles qui constituent la métropole. Grâce à ses nombreux atouts, il se situe « en pole position ».

FINANCES

Missions

Pour atteindre ses objectifs, la Communauté du Pays d'Aix se dote d'un budget principal et de trois budgets annexes (transports publics urbains, service d'assainissement non collectif, aménagement). Elle mène les études et analyses rétrospectives et prospectives afin de créer les outils de pilotage utiles à la réalisation de son budget. Elle suit les investissements, gère la dette et la trésorerie, veille à l'exécution comptable des dépenses et recettes. Elle gère également les 13 régies de la collectivité et assure le versement des subventions par le biais d'un guichet unique à la disposition des associations. Et elle attribue et suit les fonds de concours globalisés.

Chiffres clé

593 522 428 € de dépenses réalisées.

614 311 400 € de recettes.

17 273 mandats et 1 257 titres de recettes émis sur le budget principal.

1 031 dossiers de subventions enregistrés pour un montant de 19 360 390 €.

86 dossiers de fonds de concours globalisés d'investissement votés pour un montant de 3 801 631 €.

Faits marquants 2014

15 mai : mise en place du PES V2 (application informatique avec signature électronique qui permet la transmission dématérialisée des bordereaux de titres et de mandats au comptable public par flux informatique).

19 juin : mise en place d'une nouvelle régie de recettes suite à la création du parc relais Plan d'Aillane.

1^{er} septembre : lancement de la saisie dématérialisée des dossiers de subventions aux associations (extranet subventions).

14 octobre : débat sur les orientations budgétaires 2015, création d'un budget annexe service public d'élimination des déchets, au 1^{er} janvier 2015, afin d'individualiser le coût de la compétence prévention et gestion des déchets.

11 décembre : vote du budget primitif 2015, du budget principal et des budgets annexes. Vote de dotation de solidarité 2015 aux communes.



Perspectives 2015

Dématérialisation de la saisie des fonds de concours pour les communes membres de la CPA à partir de l'extranet subventions.

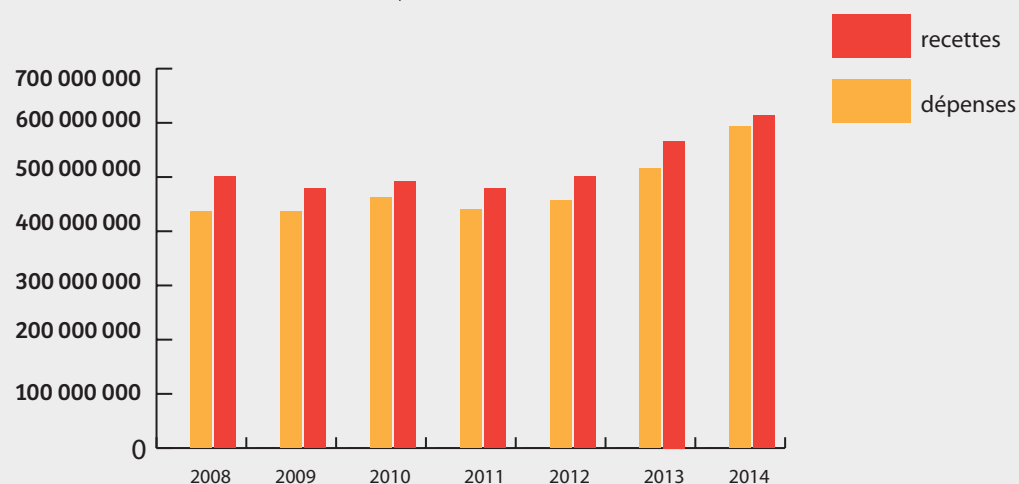
Mise à jour de l'inventaire comptable et transmission des documents comptables au comptable public par flux informatique.

Mise en place de la transmission dématérialisée des budgets.

RAPPORT FINANCIER 2014

Volume du budget

Pour exercer sa mission auprès des communes et des populations, la Communauté du Pays d'Aix dispose d'un budget principal et de trois budgets annexes pour un volume global réalisé de 593,5 M€ en 2014. La maîtrise des dépenses de gestion et le maintien des investissements sur l'ensemble du territoire communautaire ont permis à la collectivité de maintenir sa santé financière.



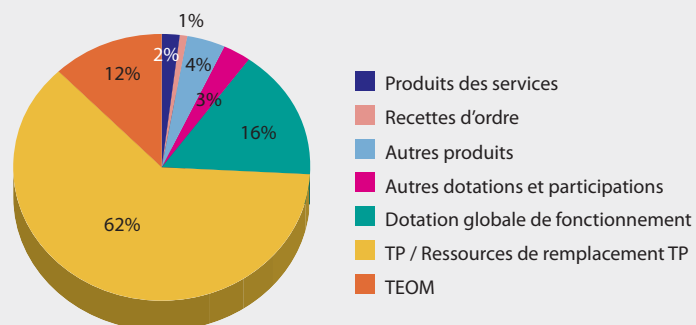
Volume budgétaire global (budget principal et budgets annexes) en euro

Budget principal

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2014, elles représentent 375,5 M€ et proviennent essentiellement de la fiscalité locale, des dotations et participations diverses et des produits des services.

Les produits de la fiscalité directe locale représentent 74 % des recettes de fonctionnement, soit 278,5 M€, et se composent principalement des impôts locaux, des ressources de remplacement de la taxe professionnelle (TP) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La dotation globale de fonctionnement, qui s'élève à 59,5 M€, ne représente plus que 16 % des recettes totales en 2014, et les produits des services seulement 2 % avec 7,6 M€.

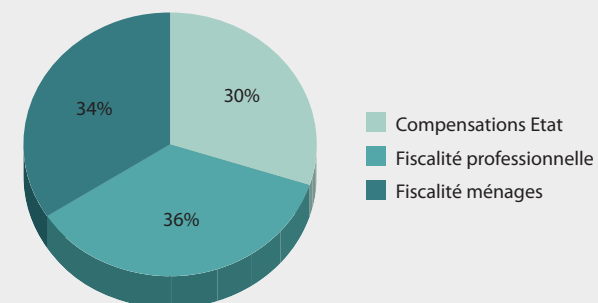


BUDGET PRINCIPAL

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

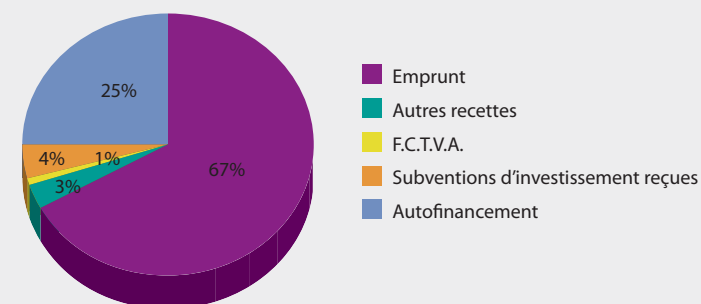
La fiscalité directe locale représente 74 % des recettes de fonctionnement avec un volume de 278,5 M€ en 2014. Les recettes issues de la fiscalité professionnelle (CET, IFR et TASCUM) augmentent de 2 % par rapport à 2013 et celles issues de la fiscalité des ménages (TH et TFNB) augmentent de 6 %. Ces augmentations sont uniquement dues à l'évolution des bases fiscales. Les compensations de l'État sont stables par rapport à 2013.

	2013	2014	Evolution 2014/2013
Fiscalité des ménages	89 862 111	94 875 643	6%
Fiscalité Professionnelle	98 932 980	100 786 437	2%
Compensations Etat	82 895 722	82 798 842	0%
TOTAL FISCALITE DIRECTE LOCALE	271 690 813	278 460 922	2%



RECETTES D'INVESTISSEMENT

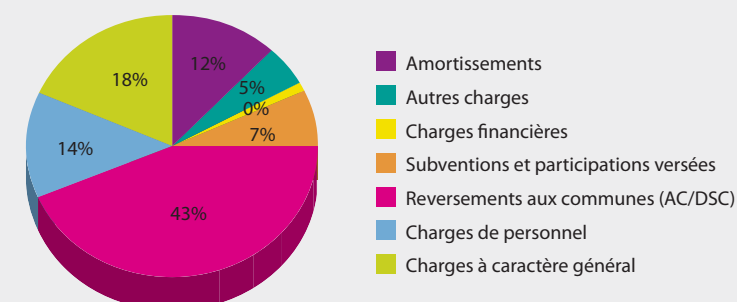
La Communauté du Pays d'Aix utilise diverses sources de financement pour réaliser ses investissements. Ainsi, les recettes réelles d'investissement sont constituées essentiellement de l'autofinancement (25,1 M€), du fonds de compensation de la TVA (1,3 M€), des subventions et participations émanant de l'État et des autres collectivités territoriales (3,6 M€) et du recours à l'emprunt. En 2014, la Communauté du Pays d'Aix a emprunté 67,9 M€.



Dépenses

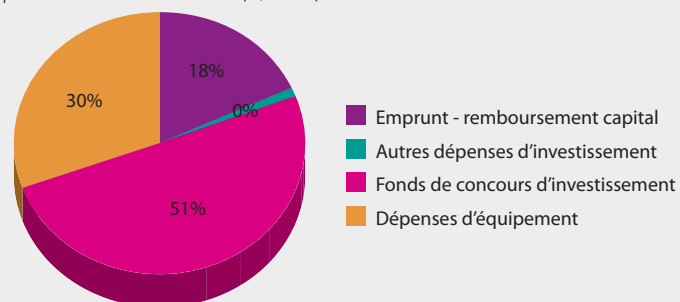
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la CPA s'élèvent à 353,5 M€ en 2014. Elles se décomposent en plusieurs catégories : les charges à caractère général (64,7 M€), les charges de personnel (50,9 M€), les reversements aux communes (152 M€), les subventions et participations versées (24,4 M€), les charges d'intérêt de dette (1,3 M€), les autres charges (18,3 M€) et les amortissements (41,9 M€).

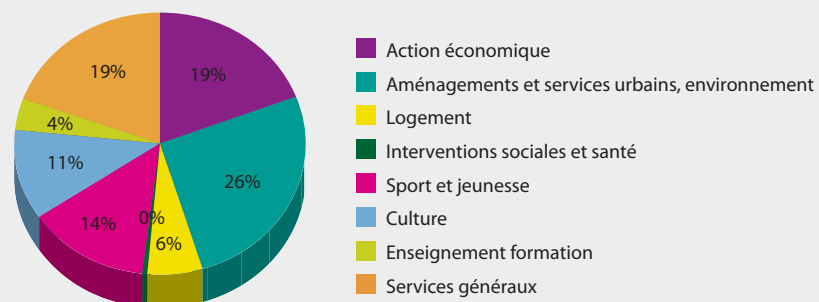


DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

En 2014, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 140,1 M€ couvrant les dépenses d'équipement (42,6 M€), les fonds de concours versés aux communes (71,5 M€), le remboursement en capital de la dette (25,6 M€) et les autres dépenses d'investissement (0,5 M€).



Les dépenses d'équipement et les fonds de concours d'investissement représentent 114,1 M€ en 2014, et se répartissent principalement entre les compétences exercées par la Communauté du Pays d'Aix : l'aménagement et l'environnement (29,6 M€), le développement économique (22,1 M€), le logement (7,4 M€), la culture (12,6 M€), les sports (15,5 M€) et l'enseignement (4,3 M€).



Conclusion

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CPA

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) nette (après remboursement en capital de l'emprunt) s'élève à près de 49,9 M€. Ce chiffre met en évidence la capacité de la CPA à autofinancer en grande partie ses investissements.

Marges de manœuvre de la CPA

La maîtrise de la situation de solvabilité passe par la capacité à :

- diagnostiquer les risques encourus sur la situation financière consolidée ;
- accroître les marges de manœuvre financière afin de se donner les moyens de planifier sur le moyen terme la politique d'investissement et la politique fiscale.

La capacité de désendettement de la collectivité, exprimée en unité de temps puisqu'il s'agit d'un indicateur rapportant un flux (la CAF) à un stock (la dette), est de deux années. Cela signifie que la collectivité pourrait amortir sa dette en 24 mois si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La moyenne constatée en 2011 pour l'ensemble des communautés d'agglomérations était de quatre années.

Un second indicateur d'analyse de la solvabilité est le taux d'épargne brute, calculé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Ce taux exprime la part de ressources disponibles pour la couverture des charges courantes.

Afin de maintenir les grands équilibres financiers, et notamment le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant, le taux d'épargne brute doit être d'au moins 15 % des recettes nettes. Il est de 16,9 % en 2014 pour la CPA.



CONTRÔLE DE GESTION ET FISCALITÉ

Missions

La Communauté du Pays d'Aix tire une partie de ses ressources de la fiscalité des entreprises et des ménages. Contrainte par les modifications légales, telles que la réforme de la taxe professionnelle, et soumise aux aléas économiques, elle doit anticiper l'évolution de ses ressources. Elle gère ainsi l'observatoire fiscal du Pays d'Aix. Elle analyse et contrôle les recettes provenant des 35 000 redevables professionnels du territoire et des 190 000 redevables particuliers. Elle gère également l'ensemble des déclarations de TVA des services opérationnels. La direction réalise des évaluations de politiques publiques en transversalité avec les services opérationnels. Elle analyse l'impact sur les bénéficiaires ciblés des actions qu'elle mène. Elle audite sur pièces et sur place les associations bénéficiaires d'aides financières de la CPA. Elle conseille les services opérationnels et donne un avis sur les rapports présentés par les services en bureaux et conseils communautaires sur toute thématique de gestion et notamment sur les subventions versées aux associations.

Elle assiste et conseille les services et les communes du territoire en matière de fiscalité locale (cotisation foncière des entreprises, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les surfaces commerciales).

Faits marquants 2014

- Fin de la mise à jour des fichiers des locaux exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en liaison avec les 36 communes, le service des collectes et le centre des impôts fonciers.
- Etude de la politique d'abattement des communes en matière de taxe d'habitation ; conséquences fiscales sur la mise en place d'une politique propre à la CPA.
- Analyse et préconisations en matière de bases minimum de CFE.
- Etude des conséquences fiscales de l'intégration de la CPA dans la future métropole sur les taux de taxe d'habitation, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et cotisation foncière des entreprises pour les particuliers et les professionnels des 36 communes de la CPA.
- Optimisation des recettes de TVA fiscale.
- Modification du seuil de mandatement des subventions aux associations inférieures à 10 000 €. Procédures de contrôle optimisées dans les services opérationnels.
- Audits d'associations bénéficiant de subventions de la CPA, notamment en matière de soutien aux grands clubs sportifs.

Chiffres clé

35 000 redevables professionnels et 190 000 redevables particuliers suivis par l'observatoire fiscal. La CPA n'a pas augmenté ses taux de fiscalité locale depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010.

1 762 312 € de rôles supplémentaires récupérés suite aux contrôles de la direction.

53 229 064 € générés en 2014 par la CFE (cotisation foncière des entreprises) au taux inchangé depuis 2011 (26,79 %) auprès des 36 000 redevables professionnels. 74 % des redevables de la CFE sont soumis à une cotisation minimum (réduite à nouveau en 2014 de 281 € à 134 € pour les plus petites entreprises).

50 292 567 € produits par la taxe d'habitation, sur le nouveau périmètre de la CPA avec l'entrée des communes de Gardanne et Gréasque au 1er janvier 2014. Un produit en hausse de 6,4 % par rapport à 2013.

0 € La CPA a fait le choix de ne pas imposer les contribuables du Pays d'Aix au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle perçoit seulement l'ancienne part du Conseil départemental et de la Région PACA de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de 1,81 %, taux inchangé depuis le transfert de la taxe aux structures intercommunales (78 922 € de produit en 2014).

542 structures subventionnées en 2014 pour un montant global de 20 227 002 € en fonctionnement (dont 10 483 893 € versés au titre de la compétence culture et 3 745 742 € au titre des sports). 119 associations et personnes de droit privé reçoivent plus de 23 000 € de subventions par an (pour un total de 17 759 121 €).

Perspectives 2015

Etude des politiques fiscales des six EPCI de la future métropole Aix-Marseille-Provence. Réalisation de prospectives fiscales pour la période 2015-2020. Analyse des conséquences fiscales pour la CPA sur les taux de taxe d'habitation, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cotisation foncière des entreprises et versement transport des 36 communes de la CPA, en fonction des différentes méthodes de calcul des futurs taux métropolitains. Impact financier sur les contribuables particuliers des décisions en matière de politique d'abattements obligatoires et facultatifs pour la taxe d'habitation. Préparation et mise à jour des valeurs locatives professionnelles dans le cadre de la Commission intercommunale des impôts directs. Audits d'associations bénéficiant de subventions de la CPA, notamment dans les secteurs de l'insertion et de l'économie.

BÂTIMENTS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix assure la gestion du patrimoine bâti, l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements de 67 bâtiments communautaires (120 000 m²) et, ce, en qualité de propriétaire ou de locataire, d'exploitant et de gestionnaire, ou en relation avec les exploitants et gestionnaires des équipements.

En tant que maître d'ouvrage, la Communauté du Pays d'Aix met en œuvre des actions d'investissements relatives à la réalisation ou la réhabilitation d'équipements structurant les politiques publiques dans les domaines de la culture, du sport, de la collecte des déchets, de l'institution et du développement économique.

Faits marquants 2014

Intégration au 1^{er} janvier 2014 de quatre équipements complémentaires, du fait de l'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque à la Communauté du Pays d'Aix (piscine, Hôtel de technologie du puits Morandat, centre de la collecte des déchets verts de Gardanne, et centre de collecte de Gréasque). Du fait de cette intégration et de la livraison fin 2013 d'équipements publics nouveaux, le patrimoine bâti a augmenté de près de 20 % pour l'année 2014.

Au titre de la gestion du patrimoine bâti existant, des travaux d'investissements ont été réalisés. Ils concernent des mises en conformité, des grosses réparations et gros entretiens, l'amélioration des installations techniques (en particulier dans les piscines très énergétiques), et le développement des services rendus aux publics. L'ensemble des demandes d'interventions pour dépannages, réparations dans les bâtiments tous compris ont représenté 1 150 interventions dont 68 % réalisées par les quatre agents de la régie des bâtiments.

Au titre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, la Communauté du Pays d'Aix a livré le centre de conservation du musée Granet (3 M€), et a lancé plusieurs chantiers de construction d'importance comme le centre aquatique de Venelles (21 M€), la médiathèque de Pertuis (10,5 M€), le centre des collectes de Pertuis (2,4 M€), la piscine de Cabriès (1,4 M€). Elle a également lancé de nouveaux programmes de rénovation et de construction : la piscine de Lambesc (10 M€), la rénovation et restructuration de la plus grande piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence (CREM) (21 M€), la rénovation de la piscine des Hermès à Vitrolles (1,3 M€), les études relatives à la reconstruction de la piscine de Pertuis (13,9 M€), la création d'un Carrefour de l'innovation (0,5 M€). Sans oublier le palais des sports (70 M€), la SMAC (17,7 M€), l'extension du CCN (1,8 M€) et du stade Maurice David (5 M€). Compte tenu des opérations en cours, il est prévu, entre 2013 et 2017, une augmentation de près de 50 % de surfaces construites (53 520 m² environ).

Chiffres clé

4,56 ME de budget de fonctionnement pour la direction des bâtiments, dont 3 M€ pour les fluides et consommables (contre 2,2 M€ en 2013).

14,4 ME de budget d'investissement pour le budget primitif 2014, dont 9 M€ en autorisation de programme pour les plus importantes opérations d'investissement et 5,3 M€ pour les grosses réparations et aménagements divers sur les bâtiments existants.

115 marchés gérés au cours de l'année 2014.

1 985 factures traitées dans l'année 2014.

Perspectives 2015

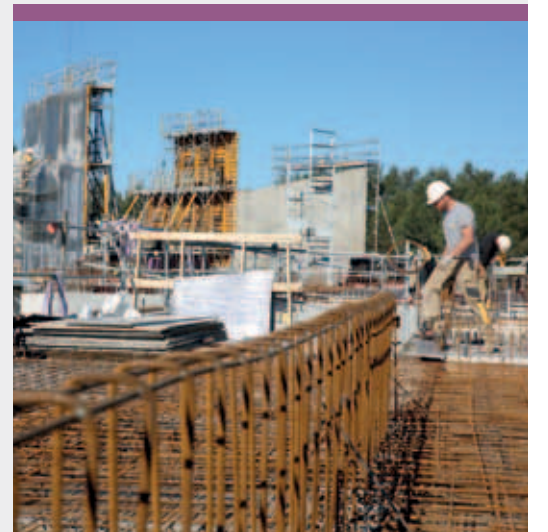
Poursuite des opérations d'investissement en cours d'étude et de construction avec l'intégration de nouveaux programmes comme la rénovation et la mise en conformité de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence, l'extension et la restructuration de la pépinière de Pertuis et la construction d'un nouveau CFA à Aix-en-Provence.

Poursuite des actions en matière de gros entretien, de maintenance et d'aménagements divers à la demande des exploitants, dans la limite des crédits disponibles et du plan de charge.

Engagement des opérations de mise en conformité pour l'accessibilité des handicapés, des ERP avec établissement d'un agenda d'accessibilité programmé pluriannuel (Ad'Ap).

Mise en concurrence pour l'achat de fournitures d'électricité.

Renouvellement des marchés d'entretien, de maintenance et autres par anticipation à la mise en place de la métropole.



RISQUES MAJEURS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a pour mission d'accompagner et de conseiller les communes du territoire dans leur démarche de prévention des risques. En cas d'événements exceptionnels, la direction se met à leur disposition et à celle des services de l'Etat. Elle est ainsi en capacité de gérer les situations de crise. Elle a un rôle d'information des populations sur les risques majeurs, notamment en direction des milieux scolaires. Par ailleurs, elle assure la mise en application des textes réglementaires en rapport avec la sécurité incendie et le risque de panique au sein des établissements communautaires. Pour ce faire, elle organise notamment des exercices d'évacuation. Enfin, elle assiste et conseille l'autorité territoriale dans la définition d'une politique de prévention des risques professionnels.



Faits marquants 2014

Poursuite du travail d'accompagnement des communes en les aidant dans l'élaboration ou la réactualisation de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) et de leurs documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). A la fin de l'année 2014, 28 PCS sur 36 et 30 DICRIM sur 34 étaient réalisés. Elaboration de deux PCS (Gardanne et Peyrolles-en-Provence). En ce qui concerne le risque inondation, le projet pilote de prévision de ce risque mis en place en 2013 dans neuf communes du territoire avec la société Predict se poursuit.

Action de conseil auprès des communes dans le cadre de la mise en œuvre des plans de prévention des risques et travail de formation et de sensibilisation auprès des élus et des fonctionnaires en partenariat avec l'ENSOSP.

Soutien technique dans le cadre de la démarche de prévention des risques professionnels, et finalisation du document unique des risques professionnels (DUER) et du règlement hygiène et sécurité.

Chiffres clé

221 contrôles périodiques.

28 exercices d'évacuation dans des établissements communautaires et dans des établissements à gestion déléguée.

84 visites de sécurité réalisées.

Perspectives 2015

Poursuite du travail d'assistance en matière de prévention des risques majeurs auprès des communes, notamment Gardanne et Gréasque.

Poursuite du travail d'information sur les risques majeurs auprès du grand public.

Poursuite des missions de sensibilisation des agents au plan de la sécurité des bâtiments.

Poursuite de la mission de conseil et d'assistance en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail auprès de l'autorité territoriale.

MOYENS GÉNÉRAUX

Missions

La Communauté du Pays d'Aix veille à ce que ses services disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement : équipements divers, fournitures administratives, documentation, affranchissement du courrier, reprographie, achat et entretien des véhicules, voyages et déplacements, publications officielles, colloques.

Elle assure aussi certaines tâches nécessaires au fonctionnement transversal de l'établissement : organisation des bureaux et conseils communautaires, location de salles et parkings, prestations, traiteurs pour des réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux, télésurveillance des sites communautaires.

A ces missions s'ajoutent l'accueil téléphonique et physique au siège de l'institution et la gestion des archives de l'établissement.



Faits marquants 2014

Réalisation du plan de récolement des archives.

Achat de quatre véhicules électriques pour le parc automobile mutualisé.

Chiffres clé

1366 demandes émanant des services traitées.

142 prestations traiteurs (cocktails, buffets, plateaux repas, petits déjeuners, accueils café).

246 abonnements à la presse spécialisée.

80 mètres linéaires de documents archivés.

26 sites de la Communauté du Pays d'Aix entretenus, représentant une superficie de 15 000 m².

108 139 plis affranchis par la CPA, qui a également reçu et enregistré 62 526 courriers.

364 réparations sur la flotte de véhicules de la CPA.

Perspectives 2015

Mise en place d'un progiciel afin d'améliorer la gestion du parc automobile pour le service de la réservation en ligne et pour le suivi de l'entretien des véhicules.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix s'appuie sur un réseau de communication de données, y compris locales, fiable et solide. Elle administre et exploite les serveurs informatiques, elle assure la maintenance et l'évolution du système d'information et du parc informatique. Elle gère le réseau informatique et de téléphonie, les serveurs d'annuaires, et elle fournit des services numériques aux usagers (messagerie électronique, réseau sans fil...). Elle administre le site internet institutionnel. Par ailleurs, elle veille à l'efficacité des systèmes et met en place les mécanismes concernant la sécurité informatique et la veille sur l'évolution des risques. La Communauté du Pays d'Aix s'est également dotée d'un système d'information géographique (SIG) dont elle assure la gestion et la maintenance. Cet outil d'aide à la décision est mis à disposition des communes membres. Enfin, elle apporte assistance et information aux utilisateurs sur les problèmes informatiques rencontrés et elle gère les logiciels métiers.

Faits marquants 2014

L'évolution du système de téléphonie sur IP répond à plusieurs objectifs. Cette plateforme de téléphonie homogène est conforme aux principales normes du marché et elle facilite l'évolutivité de l'architecture vers une demande supérieure (adjonction de sites, de personnels, etc.). De plus, cette évolution offre des solutions d'accueil téléphonique et de serveur de fax plus performantes. Les charges d'exploitation en sont facilitées. Sur le plan technique, le système de téléphonie sur IP apporte une haute disponibilité des équipements et des services de téléphonie. La robustesse, la performance et la sécurité des services s'en trouvent renforcées. Ce système permettra de répondre à de nouveaux besoins, notamment la visioconférence.

L'évolution du système de stockage et des serveurs a permis de simplifier la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité tout en sécurisant les applications les plus critiques. Elle a également permis d'anticiper les évolutions de la capacité de stockage de données afin de répondre aux besoins de projets structurants et de prévoir l'évolutivité de l'architecture vers une demande supérieure. Cette évolution répond à plusieurs besoins techniques : haute disponibilité des équipements et des services ; modularité par la capacité des composants à accepter de nouveaux besoins ; simplicité d'administration par la mise en place d'outils réactifs.

La Communauté du Pays d'Aix a fait évoluer son système de publication à distance des bureaux et applications.

Chiffres clé

2 datacenters au Quatuor et au Decisium.

1 113 ordinateurs déployés (PC, portables, clients légers, tablettes), 70 copieurs, 957 lignes fixes, 430 lignes mobiles.

150 serveurs déployés, dont 89 machines virtuelles en exploitation.

Perspectives 2015

Virtualisation des équipements de sécurité dans le cadre du plan de reprise d'activité, déménagement du datacenter Decisium dans des locaux adaptés.

Mise à jour et intégration de nouveaux composants de visioconférence à l'infrastructure de ToIP, construction de salles de visioconférence.

Mise en place d'une infrastructure de bureau virtuelle.

Automatisation et unification du provisionnement de l'infrastructure.

Télédéploiement d'une nouvelle solution pour PC.

Rénovation du parc informatique.

Développement d'applications mobiles pour les piscines, les déchets, l'agriculture.

Système de gestion du parc de véhicules, des collections du musée Granet, de la médiathèque de Pertuis.

Renouvellement du SI de La Communauté du Pays d'Aix.



COMMANDE PUBLIQUE



Missions

La Communauté du Pays d'Aix gère de nombreux marchés publics et délégations de services publics dont elle sécurise les procédures de passation au plan juridique. Dans ce cadre, elle veille à la stricte application du droit de la commande publique par ses services et assure la gestion des éventuels contentieux découlant de la passation ou de l'exécution des marchés.

Chiffre clé

74 583 072 € ont été attribués en 2014 pour les fournitures et services (31 574 640 €) et pour les travaux (43 008 431 €). Ces montants s'entendent sur la durée des marchés conclus, y compris périodes de reconduction.

Faits marquants 2014

En 2014, la Communauté du Pays d'Aix a passé 150 marchés publics, établi 174 actes d'exécution (avenants, exemplaires uniques, actes de sous-traitance). Elle a organisé 35 commissions (commissions d'appel d'offres, de consultation des entreprises, de délégation de service public et commissions consultatives des services publics locaux). Parmi les contrats les plus complexes, elle a notamment accompagné :

- La passation du marché conception – réalisation – exploitation – maintenance de la piscine Yves Blanc ;
- La passation du marché de fourniture de carburants, conclu en groupement d'achats avec la Ville d'Aix-en-Provence ;
- La passation du marché de réalisation et maintenance d'un équipement aquatique à Venelles selon la procédure de réalisation – exploitation – maintenance.

Dans le domaine des achats, la collectivité a procédé à l'acquisition, au paramétrage et au déploiement d'un logiciel de rédaction des marchés publics. Elle a réalisé la révision de l'instruction interne applicable à la commande publique. Elle a également réalisé des sessions de formation à la programmation des achats. L'année 2014 a aussi été marquée par la rédaction d'un guide déontologique de la commande publique.

PROSPECTIVES ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET MAÎTRISÉ



La politique d'aménagement du territoire vise à coordonner les différentes actions menées sur le territoire autour d'objectifs communs tels que définis dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et ses déclinaisons sectorielles : déplacement, économie, habitat...

Ainsi, la Communauté du Pays d'Aix élabore une stratégie de développement économique en cohérence avec les différents plans d'aménagement (SCOT, PDU et PLH). Elle conduit une mission d'articulation des divers documents d'urbanisme et de l'action foncière, gère la voirie d'intérêt communautaire dans les zones d'activités et, depuis 2013, certaines voies de contournement.

Toujours dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Communauté du Pays d'Aix organise les transports sur son territoire et veille à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage par l'aménagement et la gestion des aires prévues à cet effet.

STRATÉGIE ET COHÉRENCE TERRITORIALE

Missions

La stratégie de cohérence territoriale repose sur l'élaboration et l'animation du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et sur le pilotage et la mise en œuvre d'outils transversaux nécessaires à l'élaboration des documents de planification inter-communales et communales. Sur le même principe, la stratégie de développement économique doit entrer en cohérence avec les différentes politiques publiques.

Dans le domaine de l'habitat, cette stratégie se traduit notamment par l'élaboration et l'animation du programme local de l'habitat (PLH).

Faits marquants 2014

Relance, le 3 juillet, de la procédure d'élaboration du SCOT du Pays d'Aix, suite à l'élargissement du périmètre de la Communauté du Pays d'Aix aux communes de Gardanne et de Gréasque. Le deuxième semestre a ainsi été consacré à la mise en forme d'un projet de SCOT dont les grandes orientations portent l'ambition du Pays d'Aix de conserver le rôle d'acteur majeur de l'espace métropolitain et son attractivité, tout en préservant ce qui fait son identité et la qualité de son cadre de vie.

Etudes complémentaires pour enrichir le PLH suite aux évolutions législatives et à l'entrée de Gardanne et Gréasque. Mise à jour de l'Atlas du parc locatif social de la Communauté du Pays d'Aix, outil principal d'observation de la production de logements sociaux sur le territoire communautaire.

Elaboration avec l'AUPA, l'ensemble des directions de la CPA et des partenaires, de ID 20, une vingtaine d'indicateurs stratégiques. Sortie des quatre tomes présentant ces indicateurs stratégiques et réalisation d'un séminaire « culture du territoire » avec les élus.

Elaboration et choix des indicateurs pour la mise en place d'un Observatoire de l'habitat.

Conventionnement avec le DROS et élaboration avec l'AUPA d'un portrait social de la CPA.

Lancement d'un groupe de travail avec la FNAU et l'ADCF sur la mise en place d'une trentaine d'indicateurs communs permettant de comparer les agglomérations françaises.

Chiffres clé

1330 km² et 380 000 habitants sont directement concernés par le SCOT du Pays d'Aix.

20 indicateurs, **51** variables : autant d'outils pour expliquer la dynamique du territoire.

2 800 logements neufs par an et plus de 600 en renouvellement urbain et dans le centre ancien, tel est l'objectif du PLH.



Perspectives 2015

COHÉRENCE TERRITORIALE

Approbation du PLH avant la fin de l'exercice 2015. Lancement d'études préalables aux actions déclinées dans le document. Mise en œuvre du PLH.

HABITAT

Poursuite du déploiement des aides communales pour conduire les opérations de financement du logement à vocation sociale et la mise en œuvre des actions du PLH. Lancement d'études préalables aux nouvelles actions déclinées dans le PLH.

STRATÉGIE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Adaptation de la stratégie de développement économique au nouveau périmètre du SCOT.

OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE

Actualisation des données ID20.

Validation du portrait social.

Publication nationale de l'Observ'agglomération avec la FNAU et l'ADCF.

Consolidation de l'observatoire de l'habitat et publications.

URBANISME ET ACTION FONCIÈRE

Missions

La stratégie de cohérence territoriale du Pays d'Aix s'appuie sur l'articulation des différents documents d'urbanisme et de programmation (PLH, SCOT, PDU, PLU).

La Communauté du Pays d'Aix participe ainsi à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux en qualité de personne publique associée. Elle participe également à la gestion des dossiers et à la préparation d'avis pour la Commission départementale d'aménagement commercial.

L'action foncière conjointe entre la Communauté et les communes de la CPA est mise en œuvre à travers un partenariat avec l'EPF PACA, les communes et les autres institutions.

La Communauté du Pays d'Aix assure également le suivi des projets structurants mis en œuvre sur le territoire du Pays d'Aix (ferroviaires et routiers), afin de faire acter les objectifs de l'établissement dans leur avancement.

Faits marquants 2014

L'organisation d'une direction pré-opérationnelle a eu pour objectif principal de consolider une approche territoriale des projets en prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés : communes, Conseil départemental, Région PACA, RFF, EPF, AUPA et CPA. Une attention particulière a été apportée aux démarches partenariales en lien avec les problématiques d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité. Cette approche a permis :

- de finaliser une étude circulatoire sur la liaison entre le quartier de la Duranne et le pôle d'échanges de Plan d'Aillane afin d'en améliorer la desserte en transport en commun, ce qui a conduit à proposer la modification du programme des travaux de la déviation de Saint-Pons.

- de définir les conditions d'insertion urbaine d'une extension du pôle d'échanges de Gardanne, dont l'actuel parking de 120 places est inadapté.

- d'avancer dans la définition des aménagements nécessaires à une meilleure intégration du quartier de la gare SNCF d'Aix-centre avec le campus universitaire et la gare routière.

- d'affirmer auprès de la SNCF, de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental les priorités de la CPA dans le cadre des études de réouverture de la ligne ferrée Aix-Rognac et de l'augmentation de capacité de la ligne des Alpes et de la ligne Marseille-Gardanne-Aix, notamment en lien avec la préparation du Contrat de plan Etat-Région.

- de soutenir les projets routiers structurants du département, en particulier la déviation de La Barque.



Chiffres clé

26 communes sont maintenant concernées par le partenariat EPF/CPA. C'est ainsi que 482 hectares sont surveillés (180 hectares sont destinés à de l'activité et 83 hectares sont maîtrisés par l'EPF).

28 communes de la CPA sont dans une procédure de révision générale de leurs POS ou PLU. Deux d'entre elles ont arrêté leur document et terminé la phase d'enquête publique (Aix-en-Provence et Rousset).

Perspectives 2015

La Communauté du Pays d'Aix va travailler à la mise en adéquation des projets de PLU des communes avec les documents cadres SCOT, PLU et PLH. En collaboration avec le service SIG, elle va contrôler la numérisation des PLU au format CNIG. Une nouvelle réflexion pour l'évolution du partenariat avec l'EPF va également être menée, en tenant compte du nouveau paysage institutionnel. La Communauté du Pays d'Aix anticipe ainsi les conséquences des évolutions institutionnelles sur la mise en œuvre des projets structurants sur le territoire du Pays d'Aix.

En outre, elle va finaliser les dernières conventions relatives aux projets routiers du Conseil départemental. Elle va engager une étude d'insertion urbaine du pôle d'échanges multimodal de la future halte ferrée de Plan de Campagne. Et elle va évaluer le niveau de trafic de transit au nord de Pertuis, pour qualifier le besoin d'une nouvelle déviation routière du Conseil départemental du Vaucluse.

MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Missions

En tant qu'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU), la Communauté du Pays d'Aix définit et organise la politique de transports publics sur son territoire. Elle pilote donc l'exploitation des réseaux de transports collectifs irriguant le territoire (réseaux urbains, lignes régulières intercommunales, circuits scolaires, transport à la demande). Elle assure le suivi des dessertes mises en place en partenariat avec les autres autorités organisatrices (réseau urbain SMITEEB à Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau, ligne régulière interurbaine Aix gare TGV - Aix centre). Elle implante des points d'arrêt sur les lignes de transports en commun de la CPA, construit des parkings-relais et des pôles d'échanges multimodaux et met en place des projets structurants tel que le bus à haut niveau de service (BHNS). Elle réalise des études de faisabilité pour chaque projet, met en œuvre et suit les différents marchés d'études et de travaux, assure la maintenance des équipements en service. Elle réalise des études prospectives et des opérations pour améliorer la sécurité routière et développer le covoiturage, les modes actifs et l'électro-mobilité.

Faits marquants 2014

La DGA s'est réorganisée et a été renommée DGA mobilités et infrastructures de transport en cours d'année, afin de refléter les évolutions législatives qui créent les autorités organisatrices de mobilité, élargissant ainsi leur champ de compétence. La procédure de plan de déplacements urbains (PDU) a été relancée pour intégrer les communes de Gardanne et Gréasque. La concertation réalisée à cette occasion a permis une mise à jour générale et une appréciation des actions réalisées ces dernières années. Plusieurs équipements ont été mis en service : nouvelle gare routière d'Aix, parking-relais de Plan d'Aillane, parking-relais Malacrida, relais-vélo de la gare ferroviaire d'Aix centre. Un itinéraire de délestage pour les transports en commun entre le pôle d'activités d'Aix et l'échangeur D9/A51 a également été mis en service. Le réseau urbain a été stabilisé et les neuf marchés pour les lignes interurbaines ont été renouvelés. Les réseaux urbains, interurbains et scolaires de Gardanne et Gréasque ont été intégrés à la CPA. De nouvelles dessertes ont été mises à disposition de la clientèle. Des réunions de concertation ont été organisées dans les différents quartiers d'Aix pour expliquer la nouvelle offre de transport urbain. 100 % des véhicules urbains et interurbains sont désormais accessibles. L'année 2014 a ainsi été marquée par une croissance de la fréquentation des lignes de bus et de cars. Les actions de sensibilisation sur la sécurité routière ont été poursuivies, de même que les relations avec les entreprises engagées dans un plan de déplacements d'entreprises.

Chiffres clé

4 418 élèves de 24 communes sensibilisés au civisme et à la sécurité dans les transports.

16 millions de voyages sur les réseaux CPA.

6 261 642 km par an d'offre kilométrique pour le réseau Aix-en-Bus (contre 5 109 290 km en 2011).

2 923 places de stationnement mises à disposition dans les parkings de persuasion et parkings-relais.

90 157 voitures et 121 708 personnes ont fréquenté les parc-relais.

Perspectives 2015

Augmentation tarifaire au 1er mars et augmentation du versement transport au 1er juillet et, ce, afin de financer le développement des services et de renforcer les ressources de la compétence mobilité.

Accord avec le Syndicat mixte de l'Est de l'Etang de Berre permettant la libre circulation des abonnés CPA sur le réseau des bus de l'Etang sans surcoût (et réciproquement).

Approbation du PDU.

Elaboration du schéma directeur des transports.

Mise en place de l'éco-chèque d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Expérimentation des Ambassadeurs de la mobilité. Structuration de la politique marketing, campagne générique « Mobiliberté »

Relance du plan de déplacements d'administration de la CPA.

Réalisation du schéma d'accessibilité programmée. Développement de l'offre de transport en commun à destination du pôle d'activités d'Aix ou de la gare TGV. Développement du réseau urbain de Pertuis. Optimisation du réseau urbain de Gardanne. Consolidation du réseau urbain Aix-en-Bus.

Déploiement progressif du transport à la demande. Rechargement en ligne des abonnements scolaires. Poursuite du projet de BHNS (concertation, lancement de l'AMO et de la MOE).

Poursuite du chantier du parc relais Krypton et du pont de franchissement de l'A8. Fin des travaux de la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence. Début des travaux des couloirs de bus sur l'avenue Mouret à Aix-en-Provence. Extension du pôle d'échanges de Simiane-Collongue. Réalisation du pôle d'échanges de Pertuis.



GENS DU VOYAGE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre et coordonne les actions destinées aux populations nomades. Conformément à la compétence facultative dont elle s'est dotée en janvier 2001, ses interventions concernent la création, l'aménagement et la gestion des équipements idoines : aires d'accueil, terrains de grands passages...

Ces actions sont mises en œuvre sur le territoire communautaire en application du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de mars 2002 révisé le 10 janvier 2012, qui se fonde sur la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Depuis l'intégration de Gardanne, il incombe à la Communauté du Pays d'Aix de construire onze aires d'accueil permanentes et un terrain pour les grands passages saisonniers.

Chiffres clé

5 184 611 € engagés pour l'ensemble des projets en cours fin 2014.

22 500 000 € d'autorisation globale de programme pour cinq aires d'accueil.

2 320 695 € réglés pour la construction de l'Aire de Fuveau / Meyreuil.

417 942 € de budget prévisionnel total, en 2014, pour ALOTRA, gestionnaire des aires d'accueil Le Réaltor et Rives Hautes. 143 035 € financés par la CPA. L'Etat verse une aide au fonctionnement de 100 132 €, le Conseil départemental une aide de 7 797 €, l'agrément centre social de la CAF s'élève à 68 612 €. 96 771 € de redevances sont perçues auprès des usagers.

1 154 personnes accueillies, soit 323 familles et 192 enfants scolarisés en maternelle et primaire, pour une durée moyenne de séjour par famille de 37 jours.

Perspectives 2015

Début des travaux des futures aires d'accueil Le Réaltor II à Aix-en-Provence (80 places) et de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue (30 places), nouvelles aires communautaires réalisées dans le cadre de la charte de qualité la CPA.

Les dossiers relatifs à la maîtrise foncière pour les projets de Septèmes-Les-Vallons (MPM) / Les Pennes-Mirabeau (CPA) et de Gardanne seront réactivés. Modification du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la prise en compte du regroupement envisagé pour Septèmes-Les-Vallons avec Les Pennes-Mirabeau.

Les désignations des terrains destinés aux constructions des autres aires d'accueil incombant à la Communauté du Pays d'Aix et figurant au schéma départemental révisé seront relancées.

2015 permettra également de tirer des enseignements et de mesurer le niveau d'utilisation (qui semble pour l'heure très satisfaisant) de la nouvelle aire d'accueil Rives Hautes, de Fuveau / Meyreuil.

Faits marquants 2014

Les documents de consultation des entreprises ont été élaborés en vue de lancer les procédures relatives aux marchés publics pour les travaux de construction des futures aires d'accueil d'Aix-en-Provence (80 places) et Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue (30 places).

Suite à un recours contentieux contre le permis de construire de la future aire de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue, un accord de principe a été obtenu avec les riverains du projet. Le contenu du projet sera formalisé dans le cadre d'un protocole transactionnel.

La Communauté du Pays d'Aix est intervenue auprès des services de l'État pour mutualiser les obligations des communes de Cabriès / Vitrolles avec celles d'Aix-en-Provence (80 places). Réponse défavorable à ce jour, mais poursuite des discussions avec le sous-préfet d'arrondissement.

Au terme d'une première année de fonctionnement de la nouvelle aire d'accueil Rives Hautes de Fuveau / Meyreuil, le taux d'occupation s'avère excellent et s'accompagne d'une satisfaction générale des familles résidentes.

Le dossier d'agrément du terrain désigné par Gardanne en vue de la construction de l'aire d'accueil qui lui incombe a été envoyé aux services de l'Etat. Un accord formel a été conclu entre Marseille Provence Métropole et la Communauté du Pays d'Aix en vue de construire une aire d'accueil (30 places) conjointe par les communes de Septèmes-Les-Vallons et des Pennes-Mirabeau sur les terrains initialement désignés par cette dernière.

Examen avec les services de l'Etat (84 et 13) pour déterminer les mesures modificatives à introduire aux schémas départementaux suite au retrait, par le maire de Pertuis du terrain initialement envisagé pour la construction de l'aire d'accueil de la commune.

Le maire de Trets a entériné le retrait formel du terrain initialement envisagé pour la construction de l'aire d'accueil lui incombant.

Malgré les demandes au printemps, aucun groupe n'a utilisé le terrain de grands passages durant la période estivale des déplacements saisonniers des populations du voyage. A compter de septembre 2014, des entrées par effraction (et donc illégales) ont eu lieu sur ce terrain.



ENTRÉES DE VILLE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix participe à l'aménagement des entrées de villes et villages. Elle réalise des études et des travaux visant à embellir, sécuriser, pacifier les points d'entrée des 36 communes du territoire.



Faits marquants 2014

Réalisation des entrées de ville de Meyreuil (RD7n Le Canet centre Arteparc), Mimet (RD58 chemin des Moulières côté Gardanne), Puyloubier (RD57 entrée ouest route d'Aix), Saint-Marc-Jaumegarde (entrée ouest RD10 chemin des Savoyards), Trets (entrée nord avenue Léo Lagrange - phase I).

Chiffre clé

4 388 370 € de budgets d'investissements pour les entrées de ville.

Perspectives 2015

Réalisation des entrées de ville d'Aix-en-Provence (Minimes - phase II), Beaucueil (avenue Louis Sylvestre), Eguilles (RD543/RD63), Coudoux (avenue de la République), Lambesc (Badonviller - phase II), Meyrargues (entrée sud et avenue Mistral), Peynier (RD908), Le Puy-Sainte-Réparate (avenue de Provence), Rognes (RD543), Rousset (La Cairanne), Saint-Cannat (chemin du Puy), Trets (Léo Lagrange - phase II). La Communauté du Pays d'Aix poursuivra également son action en répondant aux nouvelles demandes communales et en finalisant les opérations en cours de traitement et, ce, tout en intégrant les nouvelles contraintes réglementaires notamment au nouveau schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arc.

VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Missions

Jusqu'en 2013, la Communauté du Pays d'Aix avait défini des critères d'intérêt communautaire pour les voiries à l'intérieur des zones d'activités. Désormais la CPA peut déclarer d'intérêt communautaire les voiries nouvelles communales de contournement nécessaires pour améliorer les liaisons routières et les échanges.

Faits marquants 2014

Déclaration d'intérêt communautaire du contournement Sud d'Aix-en-Provence (chemin des Aubépines/RD65, Chemin du Club Hippique/RD8n, RD8n/RD9 Félicité), du contournement des Milles (RD9 rue Amouric / Chemin Valette /chemin Badesse/RD18 Route de Loqui), du franchissement du Hameau de Célony. Etude de faisabilité et d'opportunité pour cinq nouvelles voiries sur les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Pertuis.

Chiffre clé

532 944 € de budget d'investissement pour les voiries de contournement.

Perspectives 2015

Intégration de la 1ère section de la voirie du contournement Sud d'Aix-en-Provence, au niveau du secteur de l'Ensoleillée (entre le chemin des Aubépines et le chemin du Club Hippique).

Réalisation des études de conception pour la 1ère bretelle de liaison A51/A8. Mission confiée aux ASF/ Vinci Autoroutes.

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

BÂTIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL



Avec la politique de la ville, la politique de l'habitat, et donc du logement, constitue un élément majeur de la cohésion sociale. Confronté à la raréfaction du foncier particulièrement prégnante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au vieillissement de la population et à la réduction de la taille des ménages, le logement s'impose comme un levier de l'équilibre social.

L'attractivité du territoire, notamment en matière économique et universitaire, et une faible mobilité constatée au sein du parc social, accentuent ce phénomène. Aussi, la Communauté du Pays d'Aix s'efforce-t-elle, par ses interventions dans le domaine de l'habitat et de la politique de la ville, de compenser ces déséquilibres.

HABITAT

Missions

La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre et réalise des projets d'habitat qui répondent à des critères visant à favoriser la production de logements sociaux et une certaine densité des opérations. La réalisation de ces opérations d'aménagement traduit la politique de la collectivité en matière d'équilibre social de l'habitat. La Communauté du Pays d'Aix aide également à la production et à la réhabilitation de logements sociaux, elle soutient la rénovation du parc privé (accompagnement des propriétaires privés, lutte contre la vacance et l'insalubrité, opérations façades) et l'accession sociale à la propriété. La Communauté du Pays d'Aix initie aussi un dispositif d'appui aux communes par la gestion des fonds de concours liés à l'habitat.

Faits marquants 2014

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des actions entreprises en matière de projets d'habitat communautaire. Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Grand Coudoux, des actions de requalification ont été poursuivies. Cent logements (dont 30 % de sociaux) seront réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre ancien de Trets. Le projet de ZAC du Jas de Beaumont, à Pertuis, a été déclaré d'intérêt communautaire, et une première phase d'aménagement d'environ 15 hectares a été lancée pour la production de 350 à 400 logements.

Les taux d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements locatifs sociaux ont été majorés (tout en tenant compte des caractéristiques sociales des territoires) pour encourager les travaux de rénovation énergétique. Le dispositif d'aide à l'accession a été dynamisé par l'augmentation du montant du prêt accordé par le Crédit Foncier, le partenaire bancaire de la Communauté du Pays d'Aix. Ce prêt s'élève désormais à 25 000 € sur 12 ans.

Le projet de restructuration du Forum, le foyer des jeunes travailleurs situé sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence, a été accompagné par la Communauté du Pays d'Aix.

L'étude pré-opérationnelle sur la copropriété résidence des Facultés, à Aix-en-Provence, a été réalisée.

La Communauté du Pays d'Aix soutient l'action Pays d'Aix solidaire conduite par l'Association pour le logement en Pays d'Aix (ALPA) pour mobiliser le parc privé vacant et permettre à des ménages à revenus modestes d'y résider durablement.

Chiffres clé

329 logements sociaux produits financés par la CPA.

4 943 253€ de subventions attribués pour la réhabilitation de logements sociaux.

125 propriétaires aidés dans la rénovation de leur logement.

67 ménages ayant accédé à la propriété avec l'aide de la CPA.

1,8 M€ engagés pour les acquisitions foncières, les études de faisabilité, les dossiers de ZAC, la participation au déficit des opérations concédées.

14 847 511 € ont été attribués pour les opérations habitat.



Perspectives 2015

Poursuite des actions de réhabilitation du centre ancien de Trets.

Fin des travaux de viabilisation du Grand Coudoux et livraison de tous les bâtiments, maisons et équipements publics. Démarrage du processus de labellisation EcoQuartier.

Finalisation des études préalables constitutives du dossier de création de la ZAC Jas de Beaumont, à Pertuis. Réalisation de la concertation publique.

Après une dernière réunion publique (13 janvier 2015), finalisation, en février 2015, du projet de SCOT. Le dossier sera soumis à enquête publique au début de l'été. L'objectif est d'approuver définitivement le SCOT du Pays d'Aix avant la fin de l'année 2015.

Lancement d'un nouveau programme d'intérêt général (PIG), intitulé *Mieux habiter, mieux louer*, avec des secteurs renforcés visant la rénovation, la lutte contre la vacance et l'insalubrité de l'habitat privé. Evaluation de la demande de logements adaptés et adéquation de la demande.

Mise en place d'une campagne de communication sur l'aide à l'accession.

POLITIQUE DE LA VILLE

Missions

La politique de la ville est une politique de solidarité et de développement qui vise à lutter contre l'exclusion des territoires fragiles dans lesquels résident des populations en difficulté et à réduire les écarts de développement entre les territoires. La Communauté du Pays d'Aix a piloté et accompagné les actions dédiées à sa mise en œuvre : dossiers ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) à Aix et Vitrolles, concession d'aménagement à Pertuis.

Faits marquants 2014

L'étude concernant le lancement du contrat de ville communautaire dans quatre communes (Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis et Gardanne) a été initiée.

Un appel à projets communautaires pour l'année 2015 a été préparé.

L'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis a permis, au cours de l'année 2014, de poursuivre le traitement de cinq îlots très dégradés afin de remettre sur le marché des logements pour 50 % en accession à la propriété et 50 % en locatif social. Dans le cadre de cette opération, des travaux de requalification de l'espace public ont été entrepris. Une étude de faisabilité sur un îlot Durance/d'Ascion a été engagée pour permettre la réalisation, à terme, d'environ 50 logements pour étudiants.

Perspectives 2015

Pour répondre à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville, et dans la continuité du travail déjà réalisé sur la cohésion urbaine, la Communauté du Pays d'Aix doit finaliser son nouveau contrat politique de la ville à l'échelle communautaire autour de quatre principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique.
 - Un contrat impliquant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité.
 - Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales.
 - Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction et de participation avec les habitants.
- Un appel à projets communautaire est lancé.

La Communauté du Pays d'Aix achève les travaux, entamés en 2012, de réhabilitation de 484 logements dans le cadre du plan de rénovation urbaine en cours à Aix-en-Provence sur les quartiers de Corsy et Beisson.

La Communauté du Pays d'Aix poursuit la rénovation des îlots prioritaires et l'aménagement des places et voiries. Elle engage des travaux sur l'îlot des Escourts (pour la construction d'une résidence pour personnes âgées) et sur l'îlot Durance / d'Ascion (suite à la réalisation de l'étude de faisabilité en 2014).



Chiffres clé

14 M€ de participation de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération ANRU à Aix-en-Provence et Vitrolles ; pour soutenir la construction, la réhabilitation, la résidentialisation, l'amélioration de la qualité de service dans les quartiers d'habitat social ; pour les travaux d'aménagement d'espaces publics, la création d'équipements publics et privés.

1 393 300 € de participation à la concession d'aménagement du centre-ville de Pertuis.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

SOUTENIR ET
ANTICIPER



Depuis 2001, la CPA mène une politique volontariste de soutien au développement de l'économie locale.

Aux côtés des entreprises, créatrices d'emplois, elle actionne tous les leviers dont elle dispose dans le cadre de ses compétences : aménagement de zones d'activités, soutien aux entreprises de toutes tailles, appui au commerce, à l'artisanat et à l'enseignement supérieur...

Aux côtés des demandeurs d'emploi, elle agit pour que nul ne reste sur le bord de la route et accompagne les plus démunis grâce à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

La performance des établissements de santé et l'excellence de l'offre de soins constituent également un enjeu majeur de développement du Pays d'Aix.

Terre d'Iter et de la microélectronique, riche de six pôles de compétitivité et de formations universitaires d'excellence, ce territoire est aujourd'hui en pole position pour relever les défis économiques de demain.

ZONES D'ACTIVITÉS

Missions

Traduction de sa volonté d'offrir aux entreprises et à leurs salariés des espaces d'activité d'un niveau de qualité suffisant pour qu'elles puissent s'y maintenir et s'y développer, la Communauté du Pays d'Aix s'emploie à créer, aménager, réhabiliter et entretenir des zones d'activité économique. Sa mission se concrétise essentiellement par la reconversion d'espaces industriels (Coudourousse, Carreau de la mine) et le rapprochement de zones d'emplois et de lieux de vie (Les Vergeras, extension du Grand Pont). Elle vise au renforcement des pôles économiques, industriels et commerciaux (la Bertoire à Lambesc, la Burlière à Trets), ainsi qu'à l'amélioration de leur attractivité, et elle contribue au maintien du dynamisme des pôles économiques stratégiques du territoire (quartier de Lenfant, Plan d'Aillane).

La Communauté du Pays d'Aix est gestionnaire des voiries des zones d'activité transférées à la communauté. A ce jour, sont transférés : le pôle de la Pioline et le pôle d'activités à Aix-en-Provence. Elle gère également les voiries des zones d'activité qu'elle a créées. Ainsi, elle est gestionnaire du Carreau de la mine à Meyreuil. A ce jour, la Communauté du Pays d'Aix gère 25 km de voies.

En ce qui concerne la réhabilitation, l'objectif consiste à soutenir les communes pour augmenter l'attractivité des sites économiques et mettre aux normes les équipements publics. En outre, la Communauté du Pays d'Aix s'emploie à donner aux différentes zones de son territoire un niveau de qualité homogène en visant au maintien et au développement des entreprises.

D'autre part, la Communauté du Pays d'Aix accompagne l'extension de la ZAE de Pertuis (suivi du projet de réaménagement des digues, suivi de l'avancement de l'étude liée au réaménagement foncier de la plaine agricole, convention d'intervention foncière avec la Ville et l'EPF PACA, et préparation du dossier de demande de création d'une ZAD par le Préfet). Elle participe au volet économique du projet Vitrolles Cap horizon (étude économique détaillée, dans le cadre de la future ZAC) et suit le projet Henri Fabre.



Chiffre clé

5 926 488 € de budget d'investissement consacrés à la réhabilitation des zones d'activité.

Faits marquants 2014

Fin des travaux de viabilisation de la première tranche de l'opération et commercialisation des lots de la ZAC Bertoire II, à Lambesc (17ha). Fin des travaux de viabilisation de la première tranche de l'opération de la ZAC du quartier de Lenfant, à Aix-en-Provence (36ha). Commercialisation des lots (Eurofins, Captain Tortue...). Fin de la maîtrise foncière du site de la ZAC de la Burlière, à Trets (23ha) et réalisation du diagnostic archéologique. Lancement de la démarche HQE aménagement sur la ZAC des Vergeras, à Saint-Estève-Janson (6ha).

Projet d'extension de la ZAC du Grand Pont, à La Roque d'Anthéron (12ha) et déclaration d'intérêt communautaire du site.

Des travaux de requalification ont été réalisés rue des Frères Perret et rue Parayre (pôle d'activités d'Aix-en-Provence). La RD6, au cœur de la zone de Plan de Campagne, a été sécurisée. Deux ponts rails ont été réalisés au nord de la zone de Pertuis. La RD96, à Meyrargues, a été réhabilitée et sécurisée. Sans oublier la réalisation d'un ouvrage de rétention hydraulique pour la zone des Jalassières à Eguilles, la phase II de la requalification de la zone de la Muscatelle à Châteauneuf-Le-Rouge et la participation technique aux travaux de la ZAC de Lenfant.

Perspectives 2015

Acquisition du terrain d'assiette de la 2ème tranche de la ZAC de Lenfant et attribution des marchés de travaux. Réalisation des fouilles archéologiques sur la ZAC de la Burlière et démarrage des travaux de viabilisation. Début des études pour la réalisation de la Deuxième tranche de la ZAC de Bertoire II, à Lambesc. Lancement des études d'avant-projet et choix des entreprises de travaux pour la viabilisation pour la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson et poursuite de la HQE aménagement. Lancement de la procédure de ZAC pour l'extension de la ZAC du Grand Pont et acquisition des terrains d'assiette de l'opération. Définition du programme de réhabilitation des ZA Avon à Gardanne et Pradeaux à Gréasque.

Finalisation de l'étude de faisabilité pour l'extension de la zone de la Pile à Saint-Cannat. Réalisation des études de faisabilité pour les opérations d'extension de la ZAE de Val de Durance à Peyrolles et des zones d'activité de Pertuis. Démarrage des travaux rue Eiffel sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Lancement des maîtrises d'œuvre pour la rue Guilibert Gauthier de la Laugière, la route de Lenfant (pôle d'activités à Aix-en-Provence) et la rue Beauvoisin (pôle de la Pioline).

Intégration de nouvelles voiries : Bertoire II à Lambesc, accès à Plan d'Aillane et à la ZAC de Lenfant.

Démarrage des travaux boulevard Europe (ZI des Estroublans à Vitrolles), sur le rond-point A51/RD543 et sur la route de la Grande Campagne et sur le bassin de la RD6 à Plan de Campagne, sur le giratoire au nord de la zone de Pertuis, dans la ZA des Joncquiers aux Pennes-Mirabeau.

SOUTIEN AU PROGRAMME ITER ET CITÉ DES ÉNERGIES

Missions

Dans le cadre de sa politique de soutien au programme international Iter, la Communauté du Pays d'Aix contribue à la recherche de solutions en termes de logement pour les ouvriers des chantiers et, ce, en collaboration avec la ville d'Aix-en-Provence et les communes proches du site. La Communauté du Pays d'Aix a également poursuivi l'aménagement de la Cité des énergies à Cadarache, avec l'acquisition des équipements mutualisés. Une zone d'accueil des entreprises ayant des contrats de R&D avec le CEA est en projet à proximité de la Cité des énergies. L'étude de faisabilité sur les terrains du CEA a été réalisée et les incidences juridiques et financières du montage ont été envisagées. Le marché est lancé.

Faits marquants 2014

Inauguration à la Cité des énergies des cellules climatiques (axe bâtiment méditerranéen) et de la serre (axe biomasse).

Visite du chantier Iter et de la Cité des énergies par les membres du Conseil de développement.

Prise de l'arrêté de ZAD par le Préfet du Vaucluse pour l'extension de la ZAE de Pertuis



Chiffres clé

9 M€ versés pour ITER dans le cadre de l'AP/CP qui court jusqu'en 2017.

770 000 € versés pour l'aménagement des équipements mutualisés de la Cité des énergies au titre de l'année 2014.

390 000 € versés pour l'aménagement des équipements mutualisés de la Cité des Energies pour le solde de l'année 2013.

Perspectives 2015

Poursuite du déploiement des équipements mutualisés dans le cadre du programme II de la Cité des énergies.

Etude pour la création d'une zone d'accueil des entreprises à proximité de la Cité des énergies.

INTERVENTION ÉCONOMIQUE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien à l'innovation technologique et à la compétitivité des entreprises. Cet engagement s'exprime sous plusieurs formes. Elle abonde à différents dispositifs nationaux comme le fonds unique interministériel dédié (Fui) destiné à soutenir la recherche appliquée, ou la prime d'aménagement du territoire « Recherche développement innovation ». Elle cofinance des plates-formes technologiques mutualisées. Elle soutient les projets immobiliers des entreprises.

Pour encourager la création d'entreprises et attirer de nouveaux talents, la collectivité accompagne celles qui compteront demain en mettant à leur disposition deux pépinières d'entreprises innovantes (Meyreuil et Pertuis) et deux hôtels technologiques (Meyreuil et Gardanne).

Le réseau très haut débit du territoire constitue un autre enjeu pour la Communauté du Pays d'Aix qui en a confié la réalisation et l'exploitation à un acteur privé sous forme d'une délégation de service public dont elle suit et valorise les avancées. La Communauté du Pays d'Aix aide les associations à caractère économique (création et développement des entreprises, réseaux des filières d'excellence, animation des zones d'activité).

Chiffre clé

1,4 M€ de subventions à 34 associations à caractère économique (dont 490 000 € en faveur de Pays d'Aix développement).

Perspectives 2015

Lancement du nouveau marché de gestion des pépinières et hôtels technologiques, intégrant désormais le site Morandat à Gardanne. Concertation avec la Commune de Gardanne pour définir le cadre de la coopération permettant à la commune de poursuivre une partie de la gestion technique (en tant que propriétaire et en complément du titulaire du marché).

Lancement du marché de travaux Montée en débit visant l'opticalisation d'une douzaine de sous-répartiteurs afin d'améliorer les services internet sur certains quartiers.

Finalisation de l'avenant à la DSP THD et réalisation de travaux de capillarité favorisant l'accès des PME aux services fibre optique.

Soutien à plusieurs opérations d'investissements immobiliers majeurs.

Renouvellement du partenariat avec BPI France.

Accompagnement du projet numérique The Camp. Préparation de la phase III du programme CIM PACA, en partenariat avec les partenaires économiques et institutionnels, dans le souci d'assurer la compétitivité de la filière microélectronique.

Faits marquants 2014

Nombreuses rencontres avec des entreprises porteuses d'un projet d'investissement ou de développement. Suivi des projets de recherche et développement en cours.

Choix d'une société de capital-risque suite au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en 2013. Attente de l'autorisation par voie de décret d'Etat pour permettre à la CPA d'intervenir à hauteur de 2 M€ en faveur des entreprises innovantes prometteuses en quête de fonds propres.

Cofinancement du centre de ressources et d'expérimentation NFC mis en place par le Centre National RFID à Rousset.

Labellisation, le 12 novembre 2014, French Tech du territoire Aix-Marseille mettant en lumière une filière numérique de poids. Outre les entreprises et start-ups présentes sur le territoire, émergence d'accélérateurs privés, avec deux projets phare en Pays d'Aix, Voyageprivé.com et The Camp, axé sur la smart city.

Suite à la liquidation de la société LFoundry, création d'un groupe de travail, sous l'égide de l'Etat, sur l'avenir de la filière microélectronique en PACA.

Deuxième année du marché de gestion des pépinières d'entreprises gérées et animées par la SAS Interfaces. Résultats très satisfaisants. Lancement de la troisième édition du concours d'entreprises innovantes intitulé *Créer en Pays d'Aix*.

Conventionnements avec la commune de Gardanne en vue de la mise à disposition et de la gestion de l'hôtel d'entreprises du site Morandat.

Approfondissement de la concertation avec le syndicat mixte de l'Arbois.

Concernant le très haut débit : signature d'une centaine de contrats fibre et commercialisation de près de 10 000 lignes ADSL. Lancement des études pour la montée en débit sur les communes et secteurs souffrant d'un fort affaiblissement ADSL. Elaboration d'un projet de capillarité sur cinq zones d'activité majeures, et préparation d'un premier avenant à la DSP.



INSERTION ET EMPLOI

Missions

La Communauté du Pays d'Aix finance des structures œuvrant dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Elle soutient les associations travaillant autour de l'emploi et de l'accueil des publics les plus en difficulté. La Communauté du Pays d'Aix anime également le plan local pour l'insertion (PLI), un dispositif destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en grande difficulté. Depuis le 24 avril 2014, la Communauté du Pays d'Aix a pris la gestion des marchés publics relatifs à l'accompagnement des participants, notamment ceux bénéficiant du RSA. Le nombre de participants est ainsi passé de 331 participants à 665 en comptabilisant les Brsa.

Les bureaux municipaux de l'emploi représentent une opportunité pour agir au plus près des populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE. En 2014, ils sont financés par la CPA à hauteur de 156 600 €. De plus, depuis 2013, la Communauté du Pays d'Aix systématise les clauses sociales dans les marchés supérieurs à 90 K€. Il s'agit en effet d'un levier efficace pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté. Enfin, la Communauté du Pays d'Aix soutient les dispositifs locaux de prévention de la délinquance du territoire.

Chiffres clé

47 actions menées en faveur de l'insertion et de l'emploi sur notre territoire, sous des aspects très divers et pour tous les publics. Le tout pour un montant total de 1,8 M€ (hors bureaux municipaux de l'emploi).

113 000 heures d'insertion prévues dans les marchés publics conclus en 2014.

1 562 participants (dont 802 issus des quartiers prioritaires) accompagnés par le PLIE en 2014.

1 M€ de marché public (accompagnement et prospection, mais aussi placement en emploi).



Faits marquants 2014

La CPA finance les 3 missions locales du territoire dédiées à l'insertion des jeunes (pour un montant total de 495 000 €), ainsi que les 24 bureaux municipaux de l'emploi, afin de soutenir l'accueil de proximité des demandeurs d'emplois dans les communes (pour un montant total de 156 600 €).

En 2014, le réseau des bureaux municipaux de l'emploi s'est étoffé avec la création d'un 24ème service de proximité, à Pertuis.

En 2014, la CPA a financé 17 chantiers d'insertion et 2 entreprises d'insertion sur l'ensemble du territoire communautaire, portés par 12 opérateurs associatifs (pour un montant total de 916 000 €). La création d'entreprise sous toutes ses formes et sur tout le territoire de la CPA a été promue à travers le financement de huit actions portées par sept associations (pour un montant total de 132 750 €).

Fin 2014, 13 marchés publics intégrant une clause sociale dans leur cahier des charges ont été conclus, pour un volume total de 113 000 heures. Il s'agit principalement de marchés de travaux.

La gestion du dispositif PLI s'est complexifiée au regard des exigences du FSE (Fonds social européen).

Perspectives 2015

Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu pour les financeurs publics actifs dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, les perspectives 2015 s'orientent vers une consolidation de l'acquis et vers un renforcement de la qualité des actions et de la diversification des supports des chantiers existants. L'enjeu majeur sera la mise en œuvre, en 2015, du nouveau programme opérationnel du PLIE, avec de nouvelles exigences en matière de suivi des participants mais également de nouveaux objectifs sur les profils des publics à intégrer dans le dispositif.



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix gère le centre de formation d'apprentis (CFA) du Pays d'Aix. Créé en 1979, cet établissement constitue un important vecteur d'insertion et de professionnalisation conjuguant formation, compétence professionnelle et emploi. Situé à Aix-en-Provence, il accueille chaque année près d'un millier de jeunes en contrat d'apprentissage ou en formation continue. Vingt-deux diplômés, du CAP au baccalauréat, y sont préparés pour 11 métiers : mécanicien auto, carrossier, peintre auto, boulanger, cuisinier, pâtissier, serveur, coiffeur, esthéticienne, fleuriste, vendeur, commercial. Le CFA est aussi centre d'examen agréé par l'Éducation Nationale, il adhère aux démarches régionales Agenda 21 des CFA et Qualité réseau, gage de qualité des conditions et des prestations de formation.

Faits marquants 2014

Dans le cadre de son projet d'établissement, le CFA a proposé à ses apprentis de nombreuses actions pédagogiques : séances de soutien scolaire, approches transdisciplinaires, suivi individualisé, apprentissage des langues, ateliers d'écriture ou encore une quarantaine de projets pédagogiques en lien avec le monde professionnel et les impératifs de la formation (concours, voyages pédagogiques ciblés, partenariats divers...).

Le CFA a reçu la visite d'un ancien apprenti en pâtisserie, Laurent Boillon, qui a fondé une entreprise de boulangerie pâtisserie à la française en Australie, entreprise qui pèse aujourd'hui plus de 70 M\$ de chiffre d'affaires.

Chiffres clé

912 personnes formées en 2014 / 2015 (formation continue, contrats de professionnalisation et d'apprentissage).

86 % de réussite aux examens 2014.

750 entreprises partenaires du CFA.

Perspectives 2015

Pour la première fois en 2015, le CFA ouvrira le brevet de maîtrise en art floral, diplôme de niveau 3. Mise en œuvre d'un agenda 21 du CFA et d'un label Qualité réseau des CFA de la Région PACA.

Le CFA, aujourd'hui trop à l'étroit, projette, pour la rentrée 2019, sa reconstruction et son déménagement au Plan d'Aillane, au cœur de la zone d'activité des Milles.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



Missions

La Communauté du Pays d'Aix agit en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, facteurs d'accroissement de l'attractivité du territoire et de son rayonnement. Elle participe au financement de la modernisation des infrastructures d'enseignement, de recherche, d'accueil et d'hébergement des étudiants dans le cadre de démarches partenariales (CPER ou Plan campus). Elle favorise les rapprochements avec le monde économique pour aider à l'employabilité et l'insertion des étudiants ainsi que le transfert de compétences et la création d'entreprises dans les secteurs clés de l'économie régionale. Elle aide au financement de manifestations visant à valoriser la recherche issue d'organismes et de laboratoires du Pays d'Aix et à celui d'actions de communication en direction des étudiants.

Faits marquants 2014

Suite aux élections municipales et communautaires, nomination de Jean-David Ciot en tant que vice-Président délégué de la commission enseignement supérieur et de la recherche et santé.

Au titre de l'accompagnement financier des opérations immobilières, la Communauté du Pays d'Aix a débouqué 3,4 M€ en 2014 pour les opérations inscrites au CPER 2007-2013 et 350 000 € sur l'opération Campus. Elle a ainsi participé à la création d'un campus de recherche, à la réalisation de la maison de l'économie et de gestion, aux restructurations des sites Schumann Droit (U1) et Lettres Langues Philosophie (U3). Elle participe également à la construction de la médiathèque universitaire, de la résidence Les Fenouillères et des logements Cuques. La préparation du CPER 2015-2020 a permis de définir les priorités. Les négociations ont été menées dans le cadre de réunions de concertation avec l'État, la Région PACA, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'AMU. La Communauté du Pays d'Aix a finalisé les programmes immobiliers engagés au cours du précédent CPER et du Plan campus. Elle a veillé au déploiement cohérent des sites d'enseignement et de recherche sur Aix-en-

Provence et le Pays d'Aix. Elle poursuit son soutien aux établissements d'excellence du territoire (IEP – SCPo – École Charpak, IAE, l'ENSAM) et son aide à l'implantation de nouvelles formations, notamment dans le domaine des sciences et techniques en lien avec les filières économiques d'excellence du territoire.

En 2014, La Communauté du Pays d'Aix a également participé à la réalisation et au financement de l'étude de faisabilité concernant la création d'une maison de l'innovation et des technologies (HIT) dédiée à la microélectronique (opération phare de l'initiative d'excellence AMIDEX de l'AMU) à Rousset. Elle s'est impliquée dans la mise en place d'un dispositif de coordination des opérations d'aménagement des quartiers sud d'Aix liées au Plan campus et réunies sous le vocable Campus Mirabeau.

La Communauté du Pays d'Aix a soutenu des manifestations et valorisé la vie étudiante. Elle a ainsi octroyé des subventions exceptionnelles pour des événements ayant un rayonnement sur le Pays d'Aix. Elle a attribué des prix pour récompenser certains majors de promotions et elle a signé des conventions de partenariat pour accompagner, valoriser et soutenir les formations et la recherche. Plusieurs actions ont permis de renforcer les liens avec des projets de développement économique (aide au montage du dossier de candidature French Tech ; 36 heures chrono de l'entreprise ; colloque langues et territoires ; premières rencontres Humanités – Société – Entreprises ; soutien à la création de l'option solutions logicielles applications métiers, à l'antenne de Pertuis du centre de formation des apprentis de l'industrie du Vaucluse).

Chiffres clé

8 M€ de subventions en investissement en 2014.

168 150 € de subventions en fonctionnement en 2014.

Perspectives 2015

Achèvement des opérations relatives au CPER 2007-2013.

Contractualisation des projets du CPER 2015-2020 avec le rectorat et l'AMU et vote de la participation financière de la CPA au CPER 2015-2020.

Élaboration d'un schéma de développement de l'ESR en Pays d'Aix autour, notamment, du numérique et des sites remarquables (Cité des énergies, Cap horizon / Henri Fabre, Rousset et Gardanne sur la microélectronique, le technopole de l'Arbois...).

COMMERCE ET ARTISANAT

Missions

Pour maintenir le dynamisme des villages et stimuler le développement des services, de l'artisanat et des commerces dans les communes du territoire, la Communauté du Pays d'Aix déploie tout un panel d'actions. Dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), elle a ainsi accompagné en 2014 dix programmes dans les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Coudoux, Pertuis, La Roque d'Anthéron, Rousset, Saint-Cannat, Simiane-Collongue, Venelles et Vitrolles. Elle soutient également les communes en procédures FISAC avec un fonds de concours leur permettant de réaliser des investissements destinés à soutenir l'activité commerciale (le FISAC ne leur offrant plus cette possibilité). Elle subventionne les associations de commerçants et artisans et apporte aux communes l'appui financier et technique dont elles ont besoin pour pérenniser et développer l'artisanat et les commerces qui font battre le cœur des villages. Elle développe des conventions de partenariat avec les chambres consulaires.



Chiffre clé

138 831 € de subventions versées à 16 associations pour financer 42 actions.

Faits marquants 2014

Défilé de mode à Venelles, aménagement du pôle commercial de la Salle à Bouc-Bel-Air et signalétique urbaine et commerciale à Rousset réalisés dans le cadre des FISAC.

La Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions pour le maintien, la valorisation et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité ayant un impact communautaire. Dix communes ont bénéficié d'une étude de faisabilité FISAC ou du dispositif FISAC.

Perspectives 2015

Lancement des actions des FISAC de Pertuis, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Saint-Cannat et Vitrolles.

Réalisation d'un événement pour mettre à l'honneur les commerçants et artisans les plus exemplaires du territoire.

Clôture du FISAC d'Aix-en-Provence avec la réalisation du premier salon des métiers d'art.

TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Missions

En moyenne, le Pays d'Aix attire chaque année plus de deux millions de touristes. Pour renouveler l'offre et maintenir un niveau de qualité internationalement apprécié, la Communauté du Pays d'Aix et les offices de tourisme mènent une politique tournée vers l'excellence.

Une feuille de route annuelle est bâtie avec les offices de tourisme. La Communauté du Pays d'Aix coordonne et pilote ainsi des projets de promotion et de développement touristique. Elle favorise le développement des filières (agritourisme, pleine nature, culture et tourisme d'entreprise), des boucles pédestres et des itinéraires cyclables (afin de préparer le Pays d'Aix à devenir une destination touristique FFSP - Fédération française des sports populaires). Elle apporte son soutien aux communes (fonds de concours), elle est également partenaire du Grand site Sainte-Victoire. Elle accompagne également de nombreuses associations.



Faits marquants 2014

Fonds de concours incitatifs pour les communes concernées par la signalétique touristique sur les autoroutes (Aix-en-Provence, La Roque d'Anthéron, Fuveau).

Lancement d'une étude d'opportunité touristique à Pertuis concernant les anciens moulins Soufflet afin d'en faire une Maison de l'eau.

Lancement d'une étude d'opportunité pour la réhabilitation du musée de la Mine à Gréasque. Développement d'itinéraires maillant le territoire (circuits sur les bastides et châteaux), développement d'itinéraires à vélo à Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Jouques et validation par le Conseil départemental des boucles à vélo à La Roque d'Anthéron, Rognes, Lambesc et Saint-Estève-Janson.

Perspectives 2015

Création d'une charte tourisme durable avec le Grand site Sainte-Victoire.

Signalétique touristique sur les autoroutes : commande et création de quatre panneaux autoroutiers.

Montage du dossier de promotion de notre destination pour l'obtention des Olympiades FFSP pour 2019.

Développement d'itinéraires pédestres et cyclotouristiques sur la thématique du bassin minier et des vignobles.

Dans le cadre de l'aide aux communes : suivi de l'étude d'opportunité touristique autour des moulins Soufflet à Pertuis ; suivi de l'étude d'opportunité touristique et aide à la construction du cahier des charges du musée de la mine du puits Hély d'Oissel à Gréasque ; attribution de plusieurs fonds de concours signalétique touristique (Fuveau, Gréasque, Rognes, Vitrolles).

Chiffres clé

110 000 recherches directes sur les écrans tactiles de l'Office du tourisme d'Aix-en-Provence, et **6 000** sur ceux du Pays d'Aix.

1 million de visiteurs sur le site de Sainte-Victoire.

AGRICULTURE

Missions

Depuis 2001, la Communauté du Pays d'Aix s'attache au maintien et au développement de l'activité agricole qui occupe plus de 22 000 hectares de son territoire, et qui contribue fortement à son économie comme à son identité. La mise en place de la Halle de producteurs Terres de Provence répond parfaitement à cet objectif. Ces points de vente installés depuis six ans à Plan de Campagne, et depuis 2012 à Pertuis, rapprochent producteurs et consommateurs. Un marché des producteurs à Bouc-Bel-Air est aussi à l'étude.

Dans le cadre d'une convention annuelle avec les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, différentes actions sont initiées pour l'agriculture et l'environnement. La Communauté du Pays d'Aix valorise également sa charte agricole à travers les *Tablées rondes*, un événement qui sensibilise le grand public à ces enjeux.

Outre ces actions à forte visibilité, la Communauté du Pays d'Aix aide les jeunes agriculteurs désireux de s'installer et travaille à la création d'une pépinière susceptible de les accueillir. Elle assure également, aux côtés de la Safer, une veille foncière pour contribuer, par exemple, à des opérations comme le remembrement de la plaine agricole de Pertuis.

La Communauté du Pays d'Aix accompagne 28 associations agricoles pour leurs manifestations et actions. La viticulture bénéficie d'un soutien particulier pour l'accompagnement des démarches d'identification de l'origine du Pays d'Aix AOP ou la restructuration des caves coopératives.

La Communauté du Pays d'Aix intervient également dans le domaine hydraulique (partenariat avec le Canal de Provence et quatre associations syndicales des arrosants du Val de Durance).

Un volet pédagogique important complète ces dispositifs d'action. Il permet de sensibiliser les enfants aux métiers de l'agriculture et à la nutrition. Enfin, une réflexion est en cours pour créer une marque ombrelle Terre de Provence. Deux nouvelles marques complémentaires ont déjà été créées : *Naturellement Provence* et *Tablées rondes*.

Faits marquants 2014

Les deux Halles Terres de Provence (cinquième saison à Plan de Campagne et deuxième saison à Pertuis) ont reçu plus de 130 000 visiteurs.

Le cadre d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix sur les extensions de réseaux hydrauliques avec la société du Canal de Provence a été défini.

Les *Tablées rondes* ont accueilli plus de 250 participants et huit stands sur la journée.

Le thème de l'édition 2014, « Quelle assiette pour demain ? », traduit la volonté d'ajouter un volet alimentaire à la charte existante.



Chiffres clé

130 000 visiteurs recensés, en 2014, dans les deux halles Terres de Provence.

163 543 € de subventions à 28 associations agricoles pour leurs manifestations et actions.

85 classes concernées par le programme de découverte pédagogique des métiers de l'agriculture.

Perspectives 2015

Concrétisation du volet alimentaire pour la charte agricole.

Création et réalisation d'une pépinière / couveuse agricole sur le territoire.

Reconduction de l'opération Halle de producteurs Terres de Provence. Projet d'acquisition d'un terrain au centre de la zone commerciale de Plan de Campagne afin de pérenniser la Halle de producteurs. Acquisition de deux structures modulaires pour les deux halles (900 m² et 300 m²).

Réalisation et mise en place d'un drive fermier en circuit court sur le territoire du Pays d'Aix.

Développement de la marque Terres de Provence : étude de faisabilité et dépôts dans différentes rubriques à l'INPI, dépôts de deux autres marques.

Participation aux projets d'extension des réseaux hydrauliques de la SCP sur le territoire.

Remembrement agricole de la plaine de Pertuis en partenariat avec la commune et le Conseil départemental du Vaucluse. Lancement d'études hydrauliques pour les communes de Pertuis et de Mimet.

Reconduction des *Tablées rondes*.

Valorisation de la filière amande de Provence.



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGIR ET
RESPONSABILISER



La politique en faveur d'un développement durable en Pays d'Aix passe par la préservation de ses espaces naturels, notamment de ses forêts fragilisées par le risque incendie, et de son agriculture. Ces paysages forgent son identité et nourrissent son attractivité. La Communauté du Pays d'Aix veille également à la qualité des nappes phréatiques et des cours d'eau du territoire au travers de l'action de diagnostic et d'assistance auprès des communes menée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Mais la Communauté du Pays d'Aix ne se contente pas de préserver et de valoriser ses ressources, elle poursuit également des objectifs ambitieux en faveur d'une réduction de la production de déchets ménagers et d'une optimisation du traitement des déchets ultimes, notamment par la production de biogaz et de compost.

La recherche de la mise en valeur des énergies renouvelables ou alternatives constitue également un volet de son action qui s'inscrit dans le prolongement et la logique d'une économie tournée vers les énergies moins polluantes et la promotion des modes de déplacement doux.

La mise en œuvre de la charte vers un développement durable incluant le plan climat énergie (PCET) répond à cette exigence de protection des atouts majeurs du territoire.

ENVIRONNEMENT ET FORÊT

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a fait le choix d'agir pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Cette compétence est un domaine partagé qui nécessite une approche transversale en liaison avec l'ensemble des services de la collectivité et des partenaires locaux du territoire.

Chiffres clé

6 communes du Pays d'Aix reconnus agenda 21 local par l'Etat, et sept autres communes engagées dans la voie du développement durable.

500 000 € en investissement consacrés aux travaux DFCI.

12 chantiers forestiers d'insertion réalisés sur les communes du Pays d'Aix.

130 classes (soit près de 4 000 élèves) ont suivi le programme d'approfondissement d'éducation au développement durable *Apprendre pour agir*.

2 réseaux de chaleur bois mis en œuvre dans les communes (Aix-en-Provence, Coudoux).

Perspectives 2015

Poursuite des actions de la charte vers un développement durable et, notamment, poursuite des actions d'intégration du développement durable par les commerçants et les associations notamment dans le cadre des éco-manifestations.

Approbation des nouvelles cartes stratégiques du bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Mise en place d'une aide pour les particuliers pour la protection contre le bruit.

Poursuite de la mise en œuvre du plan climat énergie territorial. Lancement d'un soutien technique et financier auprès des communes pour la rénovation énergétique de leurs équipements. Installation de l'opération éco-rénovez en Pays d'Aix, mise en place effective des aides aux particuliers, création des pages internet et animations sur le terrain.

Poursuite de la mise en œuvre des actions de la charte forestière de territoire et lancement de nouvelles actions : écochèque forêt aux particuliers, annuaire des acteurs de la forêt et du bois en relation avec la Chambre des métiers, recherche de valorisation des bois communaux dans les réseaux de chaleur locaux, étude d'une plateforme biomasse en collaboration avec l'agglomération d'Aubagne... Campagne d'information pour l'application du débroussaillage réglementaire et l'interdiction du brûlage des déchets verts.

Certificat d'économie d'énergie : développement du dispositif en lien avec les communes et vente des CEE.

Faits marquants 2014

Dans le cadre de son Agenda 21, la CPA et l'association Ecoscience Provence ont initié la mobilisation des commerçants pour le développement durable. Quelque 200 commerçants répartis sur quatre communes (Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau, Fuveau et Rousset) seront encouragés à partir de 2015 à adopter une démarche éco-responsable.

La Communauté du Pays d'Aix est mobilisée aux côtés des communes pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles. Quelque 20 communes sont engagées dans le dispositif et 30 agents ont été formés sur le sujet.

En 2014, la Communauté du Pays d'Aix a financé l'installation d'un écran acoustique pour la protection du quartier du Val Saint André Sud.

La Communauté du Pays d'Aix a poursuivi ses interventions. Dans les domaines de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et de la valorisation des forêts. Elle a notamment investi les nouveaux territoires à la suite de la dissolution des trois syndicats de PIDAF (Côtes-Trévaresses, Roques, Quatre Termes) et elle a réalisé pour 650 000 € de travaux de protection contre le feu dans les cinq massifs forestiers bénéficiant de ses aides directes. En complément, elle a versé sa contribution financière aux syndicats de PIDAF pour la réalisation de travaux de prévention (731 000 € pour les massifs du Grand site Sainte-Victoire, de l'Etoile et de l'Arbois).

En parallèle, elle a concrétisé 12 actions sur 20 de sa Charte Forestière de Territoire signée par l'ensemble des partenaires en février 2013 : bourse foncière, schéma de desserte, animation des propriétaires publics (communes) et privés, aides financières, ... afin de développer sa politique forestière en faveur de la valorisation des espaces forestiers et de la production de bois.

Le premier bilan du plan climat énergie territorial, relatif à l'année 2013, a été réalisé en octobre 2014. Il montre une baisse de 7,3 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2007. De nouvelles actions ont vu le jour, notamment l'opération éco-rénovez en Pays d'Aix (aides financières, organisation d'accueil, d'accompagnement et d'animations), destinée à la rénovation énergétique des logements privés.

Par ailleurs, un schéma de développement des énergies renouvelables identifie par commune les gisements et potentiels de production de chaleur et d'électricité renouvelable. Dans le domaine économique, une éco-conditionnalité a vu le jour pour les projets de rénovation, construction et extension de bâtiments d'entreprises industrielles, ajoutant de la qualité environnementale dans ces projets.

Le programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie a été étendu à toutes les opérations soutenues par la Communauté du Pays d'Aix. La vente d'une partie des CEE a permis une ressource de 61 000 € qui a été en partie reversée aux communes.

En 2014, l'éco-chèque du Pays d'Aix a apporté une aide aux particuliers pour l'acquisition d'équipements solaires thermiques et de chauffage bois. Ce dispositif avait été étendu à l'achat d'un véhicule électrique pour les habitants du Pays d'Aix (environ 70 aides distribuées).

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix assure, directement en régie ou par l'intermédiaire de prestataires, la prise en charge des déchets ménagers sur l'ensemble du Pays d'Aix. Elle organise et gère les différents modes de collecte, ainsi que le tri et le recyclage. La collectivité assure également l'implantation et l'entretien des dispositifs de pré-collecte, l'information des usagers et la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets. La Communauté du Pays d'Aix a en charge la gestion des déchèteries, des quais de transfert, mais aussi l'exploitation de l'ISDnD de l'Arbois et la requalification des décharges brutes. Ces missions techniques et administratives sont organisées autour de 340 agents communautaires permettant d'assurer le service public, pour partie en régie et pour partie en prestations déléguées.

Faits marquants 2014

Gardanne et Gréasque ont été intégrés dans le périmètre communautaire (soit +6 % d'évolution de la population).

La démarche engagée par le département des déchets ménagers a permis de faire baisser de 44 % le nombre d'accidents du travail sur les trois dernières années.

La Communauté du Pays d'Aix a poursuivi l'extension des consignes de tri des plastiques dans quatre communes. Elle a coordonné la collecte des textiles usagés (70 bornes installées dans 18 communes). Elle a engagé une démarche d'optimisation de la collecte du verre en apport volontaire pour améliorer le réseau de colonnes en favorisant une meilleure proximité.

Des actions de communication de proximité ont été menées sur le tri du verre et le tri des papiers de bureau. La CPA a également poursuivi les actions de sensibilisation des usagers et elle a animé des stands lors des nombreuses manifestations organisées sur le territoire. Elle a poursuivi le service de maintien de la propreté autour des points de collecte en bacs et / ou en colonnes d'apport volontaire. En partenariat avec les services de la politique de la ville, elle a apporté un soutien financier aux bailleurs dans le cadre de la construction et / ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

Des actions de sensibilisation au compostage et au lombricompostage ont été menées en direction des scolaires (5 400 élèves) et du grand public (en partenariat avec la grande distribution). Des opérations de compostage collectif ont également été initiées.

Dans le cadre du déploiement des actions de pré-collecte, la Communauté du Pays d'Aix a poursuivi la mise en place de dispositifs enterrés.

Le captage du biogaz sur l'ISDnD de l'Arbois a été augmenté avec pour conséquence une amélioration de l'efficacité énergétique du site et une diminution de l'impact sur l'environnement. L'ISDnD de l'Arbois a été rendu plus accessible.

Des travaux ont permis de sécuriser les déchèteries. La collecte séparée des déchets d'équipements et d'ameublement en déchèteries a débuté. La décharge d'Eguilles a été requalifiée.

Chiffres clé

139 895 tonnes de déchets ménagers collectés (soit 354 kg par habitant et par an).

21 117 tonnes de collecte de déchets sélective et séparative (soit 53 kg par habitant et par an).

1 465 composteurs individuels et 159 lombricomposteur distribués, 19 sites collectifs équipés en composteurs collectifs.

9 944 289 Nm3 de biogaz issus des déchets ayant permis la production de 16,2 GWh d'électricité, évitant ainsi le rejet de 7 000 tonnes de CO₂ à l'atmosphère. De plus, cette production a généré pour la collectivité une recette de 644 k€ à laquelle s'ajoute une économie de 3 M€ sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Au total, le choix de valoriser les biogaz augmente donc les ressources budgétaires de la Communauté du Pays d'Aix d'environ 3,6 M€ par an.

129 450 tonnes apportées en déchèteries (dont 83 % ont été valorisés).

3 220 élèves de primaire sensibilisés à la thématique des déchets (dont 1 110 ont visité l'ISDnD de l'Arbois).



Perspectives 2015

Amélioration du taux de captage et du taux de valorisation des recyclables. Poursuite du développement des systèmes enterrés.

Poursuite des démarches engagées en termes de prévention des déchets. Poursuite des actions de communication, notamment sur le compostage collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation aux usagers et l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Augmentation de la capacité de stockage des déchets de l'ISDnD de l'Arbois afin de permettre le traitement des déchets du Pays d'Aix pendant une dizaine d'années.

Réhabilitation de six nouvelles décharges : Saint-Paul-leg-Durance, Peyrolles, La Roque d'Anthéron, Saint-Cannat, Lambesc, Simiane.

Mise en service de plateformes dédiées à la réception des végétaux dans les déchèteries de Venelles, Bouc-Bel-Air et Saint-Cannat.

Requalification de la déchèterie d'Aix-en-Provence.



ASSAINISSEMENT

Missions

Au travers du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la Communauté du Pays d'Aix veille à l'amélioration de la qualité des eaux par le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui peuvent être à l'origine de pollutions diffuses des eaux souterraines ou superficielles. Le SPANC réalise les contrôles des installations nouvelles d'assainissement non collectif dans le cadre des permis de construire ou des réhabilitations. Il contrôle également le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes. Ce service assure aussi la communication auprès des usagers et des professionnels sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'assainissement non collectif, ainsi que la gestion des plaintes et l'assistance aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police.

Faits marquants 2014

Le diagnostic périodique de bon fonctionnement des installations existantes s'est poursuivi sur les communes d'Aix-en-Provence (Puyricard). Il est terminé à Rousset et Saint-Paul-lez-Durance. Le SPANC a, par ailleurs, démarré la campagne de diagnostic à Saint-Cannat.

Le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, dont l'objectif est de rénover les installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental élevé, s'est poursuivi. Dans ce cadre, les propriétaires dont les installations d'assainissement engendrent un danger pour la santé des personnes et qui, de ce fait, doivent obligatoirement faire des travaux de réhabilitation, peuvent bénéficier d'une aide financière de 3 000 € de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. En 2014, la CPA a décidé, au titre de sa politique habitat, d'accorder une aide supplémentaire pour ces travaux de réhabilitation à destination des propriétaires les plus modestes.

Perspectives 2015

En 2015, le diagnostic périodique des installations existantes va se poursuivre sur les quartiers nord d'Aix-en-Provence et dans les communes de Saint-Cannat, Meyrargues et Venelles.



Chiffres clé

429 projets ont été soumis au contrôle de conception (installations neuves ou à réhabiliter) et à l'avis technique du SPANC en 2014.

325 contrôles de bonne exécution des travaux ont été réalisés en 2014.

1 367 installations existantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique de bon fonctionnement et entretien.

POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

PERFORMANCE

ET ÉPANOUISSEMENT



La politique sportive et culturelle en Pays d'Aix, favorisée par les atouts naturels du territoire, est un marqueur de la qualité de vie. La Communauté du Pays d'Aix s'est imposée comme un acteur majeur dans ce domaine en mutualisant la réalisation des infrastructures et en veillant à une irrigation juste et harmonieuse de la programmation ou des aides culturelles et sportives à travers les villes et villages du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix soutient ainsi les structures, associations culturelles et clubs sportifs de l'ensemble du territoire, afin d'offrir aux habitants la possibilité de bénéficier de la richesse et de la vitalité des acteurs dans ce domaine.

Elle favorise l'éclosion de lieux emblématiques dans le domaine de la culture, avec la volonté de mettre l'excellence à la portée de tous. Elle accompagne les manifestations et festivals qui forgent l'image du Pays d'Aix et qui participent grandement à son rayonnement international. Cette logique amène la CPA à poursuivre sa politique de grandes expositions internationales au musée Granet.

Dans le même esprit, elle apporte aussi son soutien aux sportifs de haut niveau et aux manifestations qui contribuent également à faire son prestige.

SPORTS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a choisi d'offrir aux usagers du territoire un cadre sécurisé et de qualité pour la pratique sportive. A ce titre, elle a en charge la construction et l'aménagement des équipements communautaires pour la pratique de la natation ainsi que d'autres équipements structurants. Avec une direction spécialement dédiée à la gestion des piscines communautaires, la collectivité, qui assure également la gestion du lac de Peyrolles, joue un rôle majeur dans l'enseignement de la natation aux jeunes enfants du Pays d'Aix. Elle offre, en outre, un large éventail d'activités aquatiques.

La Communauté du Pays d'Aix accompagne les manifestations « labellisées » d'envergure dépassant largement l'intérêt local et communal et les manifestations sportives pour tous (dans le cadre du programme Diffusion et initiation des pratiques sportives). Elle soutient le sport de haut niveau collectif (handball, rugby, volley-ball, basket-ball et volley-ball) et individuel (natation synchronisée, vélo de route, escrime, taekwondo, athlétisme, badminton, squash, triathlon, BMX vélo, gymnastique). Elle organise et accompagne le dispositif PRODAS (projet de développement des activités sportives) mis en place dans les quartiers prioritaires pour encourager la pratique sportive des plus jeunes.

Faits marquants 2014

Transfert de la piscine de Gardanne au 1er janvier 2014. Transfert et travaux de réhabilitation et de construction à la piscine d'été de Cabriès. Travaux de première urgence à la piscine Yves Blanc d'Aix-en-Provence (été). Désaffectation et restitution à la commune de la piscine des Pinchinades aux Pennes-Mirabeau. Début des travaux de la future piscine de Venelles (fin d'année). Accueil de la Cyclo touriste Sainte-Victoire. Première édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix au Country club aixois. Réhabilitation du stade Maurice David.

Mise en place de plusieurs équipements au lac de Peyrolles (téléski nautique, aires de jeux pour enfants...)

Chiffres clé

3 000 adhérents aux activités encadrées par la Communauté du Pays d'Aix dans les piscines du territoire.

930 000 personnes (dont 35 000 scolaires) ont fréquenté les piscines du Pays d'Aix.

110 000 personnes ont fréquenté le lac de Peyrolles.

1 000 actions mises en place dans le cadre du dispositif PRODAS pour 17 000 jeunes.

Perspectives 2015

Choix du projet de rénovation de la piscine Yves Blanc d'Aix-en-Provence en CREM (construction, rénovation, entretien et maintenance).

Création d'un pentagliss, d'un toboggan et d'une pataugeoire à la piscine Claude Bollet d'Aix-en-Provence les Milles.

Début des travaux de la future piscine de Venelles.

Choix du lauréat pour la construction du palais des sports et lancement des procédures.

Agrandissement de l'aire de jeux flottante du Lac de Peyrolles, mise en place d'un miniport (bateaux électriques) et création d'une aire de jeux d'eau sans bassin de 600 m².

CULTURE



Missions

La Communauté du Pays d'Aix s'est donnée pour objectif de doter le territoire des équipements nécessaires à la diffusion de la culture au plus grand nombre et de l'irriguer grâce aux aides accordées aux associations culturelles et à l'organisation de tournées communautaires. La collectivité a également créé des fonds de concours incitatifs dans le domaine des équipements culturels et du patrimoine.

La Communauté du Pays d'Aix, avec la mission lecture publique, est partenaire des 27 médiathèques du territoire et elle encourage la lecture à l'école par le biais d'un dispositif Commun'Auteurs. La mission lecture publique a également initié trois autres dispositifs : le Festival de l'imaginaire (littérature fantastique), les Randolades (contes et nature) et les Lectures poétiques.

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la construction d'une scène de musiques actuelles qui sera implantée sur le site French Tech de La Constance. Ouverture prévue fin 2017.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix pilote la création d'une médiathèque intercommunale à Pertuis. Ouverture prévue en septembre 2016.

Le musée Granet d'Aix-en-Provence fait également partie des équipements culturels gérés par la CPA. Outre la conservation, la mise en valeur et la présentation des œuvres des collections permanentes, le musée mène une politique ambitieuse d'expositions tout en poursuivant sa politique d'acquisition d'œuvres.

Chiffres clé

197 subventions accordées aux associations culturelles (sur 300 dossiers instruits).

190 représentations et expositions dans le cadre des tournées communautaires.

450 798 € pour l'acquisition d'œuvres par le musée Granet.

12 926 scolaires accueillis au musée Granet dans le cadre d'ateliers spécifiques.

14 561 spectateurs accueillis au Bois de L'Aune (théâtre, danse, musiques actuelles).

Faits marquants 2014

Dans le cadre du projet de scène de musiques actuelles en Pays d'Aix, la CPA a mené une concertation, en collaboration avec IMPGT et L'Arcade, auprès des acteurs, publics et artistes, de la filière. Parallèlement, elle a coordonné avec eux un groupe de travail pour définir le contenu et le cahier des charges fonctionnel de l'équipement. Le 14 octobre 2014, une délibération du Conseil communautaire a adopté le projet, le montant des travaux et le mode de gestion (délégation de service public). La Communauté du Pays d'Aix soutient les opérateurs du secteur des musiques actuelles et, dans ce cadre, huit concerts ont été organisés dans la salle du Bois de L'Aune.

Le Bois de L'Aune, équipement pluridisciplinaire, a proposé 24 spectacles en 2014 (pour un taux de remplissage de 95 %). Il accueille en résidence des compagnies nationales et internationales, mais aussi des associations locales.

Le rétroplanning opérationnel de la médiathèque de Pertuis a été élaboré et le programme a été précisé. Le projet scientifique, culturel, éducatif et social est désormais écrit. Les études d'aménagement intérieur et informatique sont lancées.

En 2014, le musée Granet a présenté trois expositions : *Les Trésors de Beisson* (12 755 entrées) ; *La Collection Pearlman - Céganne et la modernité* (115 009 entrées), *Aix Antique, une cité en Gaule du Sud* (5 714 entrées, au 31 décembre 2014). Quant à la chapelle des Pénitents, avec la collection Jean Planque, elle a accueilli 99 292 visiteurs.

Perspectives 2015

Le musée Granet organise l'exposition *Icônes américaines*, du 11 juillet au 18 octobre 2015.

Les aménagements des réserves définitives du musée se dérouleront jusqu'à la fin juin 2015. Le marché du chantier des collections sera lancé et attribué avant la fin de l'exercice 2015. Le réaménagement du PC sécurité, ainsi que des travaux d'agrandissement des portes des salles d'exposition, seront réalisés en mai-juin 2015.

L'équipe pluridisciplinaire pour la conception et la réalisation de la scène de musiques actuelles sera désignée en septembre 2015. Puis, après des phases d'études de huit mois, les travaux débiteront.



Communauté du Pays d'Aix
CS 40 868
13626 Aix-en-Provence Cedex

Tél. : 04 42 93 85 85
www.agglo-paysdaix.fr

